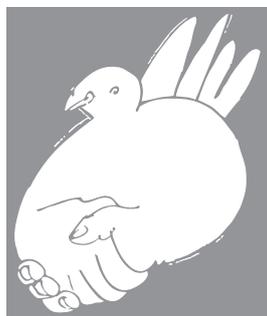


# RENCONTRES POUR LA PAIX



Commission Afrique centrale

## AFRIQUE CENTRALE 1994 – 2014 SPÉCIAL 20<sup>E</sup>



### SOMMAIRE

Éditorial	p. 2
Kigali 6 avril 1994 : 20 ans déjà et les véritables commanditaires de l'attentat sont toujours inconnus !	p. 3
Chapitre I : La région des Grands lacs et l'impérialisme anglo-saxon	p. 5
Chapitre II : Le Front patriotique rwandais (FPR)	p. 9
Chapitre III : L'attentat du 6 avril 1994	p. 15
Chapitre IV : Rapports ONU et dossiers judiciaires	p. 17
Chapitre V : À propos du génocide	p. 21
Chapitre VI : La balkanisation de la RDC et le pillages de ses richesses	p. 26
Chapitre VII : Le Parlement européen et le Rwanda	p. 33
Chapitre VIII : Le Rwanda nouveau	p. 36

## Édito

Comme chaque année à pareille époque, la commémoration du début du génocide rwandais de 1994 sera l'occasion, pour énormément de personnes, de faire œuvre d'un douloureux mais nécessaire « Devoir de Mémoire ». Sans aucun doute, de façon plus intense encore en cette année du 20<sup>e</sup> anniversaire.

Cette première période de vingt années n'a pas permis de faire toute la clarté sur les tragiques événements qui déclenchèrent, dans la région des Grands Lacs africains, des massacres en chaîne dont le triste bilan se chiffre par la mort de plusieurs millions d'êtres humains. Mais, pas plus aujourd'hui qu'il y a vingt ans, la communauté internationale ne se décide à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à cette période de honte pour nos sociétés qui revendiquent l'appellation de démocrate.

Toutefois, si la Vérité et la Justice sont toujours en situation de déficit, la vision des événements qui est la nôtre en 2014 s'est malgré tout étoffée au fil des années. Elle nous permet, actuellement, de mieux appréhender la dynamique de destruction que certains ont délibérément déclenchée afin de mieux assouvir leurs pulsions revanchardes, aidés en cela, il est vrai, par une oligarchie politico-financière dont l'unique motivation est le triomphe de leurs seuls intérêts prédateurs au détriment du respect des droits les plus élémentaires de populations entières.

Ce **Spécial 20<sup>e</sup>** a précisément pour objectif de mettre en évidence certaines des facettes de cette dynamique dont les contours se précisent de plus en plus. Pour ce faire, nous reprendrons une sélection d'articles parus, au fil des années, dans les bulletins successifs des « Rencontres pour la Paix » (RPP) et intégrerons en complément l'un ou l'autre article non encore publié.

Le premier article qui suit cet éditto se veut un hommage aux dix casques bleus belges massacrés le 7 avril 1994 à Kigali. Il n'est pas question de vouloir occulter le martyre des milliers d'autres victimes de ces tragiques événements, mais le sort des ces soldats de la Paix est exemplatif du sort de toutes les autres victimes : les **véritables responsables** de leur fin tragique bénéficient toujours d'une totale impunité. Ils continueront à narguer leurs victimes tant que ceux qui sont en mesure d'agir n'assumeront pas leurs responsabilités morales, afin que toute la vérité soit faite sur l'attentat du 6 avril 1994 qui déclencha l'holocauste de la région des Grands Lacs.

Le contenu du **Spécial 20<sup>e</sup>** est structuré en huit domaines et chacun de ceux-ci est illustré par différents articles. L'objectif étant de donner au lecteur une vision suffisamment éclectique afin de disposer d'une compréhension plus globale des événements. En d'autres termes, permettre une meilleure approche des véritables causes des bouleversements de ces vingt dernières années et ne plus se focaliser uniquement sur leurs conséquences.

La commission Afrique centrale de RPP

## **Kigali 6 avril 1994 : 20 ans déjà et les véritables commanditaires de l'attentat sont toujours inconnus !**

En effet ! Voilà l'affligeant constat auquel nous sommes réduits. Depuis l'attentat du 6 avril 1994 et malgré un bilan humain qui ne cesse de s'alourdir, on ne sait toujours pas (officiellement) qui est responsable de cet acte terroriste qui déclencha un véritable holocauste dans la région des Grands Lacs africains. Pourtant, durant cette même période, le conseil de sécurité de l'Onu décida, à deux reprises, de créer une commission d'enquête internationale pour identifier les commanditaires de l'assassinat de l'ancien Premier ministre libanais Rafic Hariri en 2005 et de la Premier ministre pakistanaise Bénazir Bhutto en 2007. Par contre, pour le président Habyarimana du Rwanda et le président Ntaryamira du Burundi, sans oublier le président Ndadaye du Burundi assassiné six mois plus tôt : RIEN ! Comme s'il s'agissait d'un banal incident sans la moindre importance.

Parmi les innombrables victimes directes de cet attentat, dix casques bleus belges, au service de la Paix, furent massacrés dans des circonstances particulièrement sauvages<sup>1</sup>. Malgré ce contexte, force est de constater qu'aucune autorité politique belge n'a estimé de sa responsabilité morale de mener un combat contre l'immobilisme de la communauté internationale. Que cette communauté éprouve un légitime sentiment de culpabilité pour son inertie coupable durant le génocide est une chose, mais est-ce une raison suffisante pour ne pas chercher à comprendre qui est responsable de cette dynamique de destruction qui depuis plus de vingt ans s'acharne sur cette région martyre de l'Afrique ? Ou alors, le dessous des cartes est-il à ce point accablant que tout est mis en œuvre pour que l'on ne découvre jamais l'identité de ceux qui tirèrent les ficelles dans l'ombre ?

Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne nos dix soldats de la Paix, à part une médaille sur leur cercueil et des hommages amplement justifiés, les choses n'ont guère été poussées plus loin. Pourtant, la raison exacte de leur mise à mort est connue depuis 1994. En effet, si la soldatesque présente au camp Kigali s'est précipitée sur eux pour les lyncher, c'est parce qu'un militaire rwandais, parfaitement identi-

fié<sup>2</sup>, les a désignés comme étant les responsables de la mort du président Habyarimana. L'attentat du 6 avril 1994 est donc bien la cause directe du massacre de nos militaires. Etant donné qu'aucun gouvernement n'a estimé de son devoir de tout mettre en œuvre afin que justice soit rendue à nos martyrs de la paix, nous ne pouvons que constater que les véritables responsables de leur mort continuent à bénéficier d'une impunité totale. Et ce n'est pas la condamnation à vingt ans de réclusion du major Bernard Ntuyahaga, par un jury populaire en juillet 2007, qui apporte le moindre élément de réponse aux véritables interrogations sur les rouages de cet attentat. Ce n'est pas non plus le TPIR<sup>3</sup>, qui vit ses derniers mois d'existence, qui aura brisé cette loi du silence. Pourtant, il disposait non seulement du mandat pour enquêter sur un acte terroriste<sup>4</sup>, mais en outre, dès 1997, Michael Hourigan<sup>5</sup> avait constitué un dossier mettant en évidence l'implication directe de Paul Kagame dans l'attentat du 6 avril 1994. Nous connaissons le sort que Louise Harbour, procureur du TPIR à l'époque, réserva à ce dossier. Il fut classé définitivement et considéré comme n'ayant jamais existé !

Un autre point qui jusqu'à présent reste fort nébuleux est la mission d'escorte effectuée par le lieutenant Lotin<sup>6</sup> au profit du FPR durant la journée du 6 avril. Pour une raison qui n'a toujours pas été éclaircie, cette mission d'escorte de plus de 400 km s'est déroulée sans que la moindre autorisation n'ait été demandée par le FPR<sup>7</sup>. Quel était le but réel de cette mission que la commission d'enquête parlementaire belge sur les événements du Rwanda qualifie un peu rapidement de « *mission plus touristique qu'opérationnelle* »<sup>8</sup> ? Est-on vraiment certain qu'il n'y a aucune relation entre cette « escapade touristique » et l'attentat perpétré peu de temps après le retour du lieutenant Lotin ? L'accusation portée très rapidement contre les Belges d'être impliqués dans l'attentat est-elle en relation avec l'exécution de cette mission pour le FPR ou pas ? Etant donné la fin tragique de nos hommes, quelques heures plus tard, ces questions peuvent-elles vraiment rester pen-

1 Douze autres ressortissants belges vivant au Rwanda perdirent également la vie à cette époque dont certains à cause de leur nationalité.

2 Adjudant-chef Léonard Sebutiyongera.

3 Tribunal pénal international pour le Rwanda

4 Mandat du TPIR article 4, d.

5 Chef de cellule d'enquête du TPIR à Kigali.

6 Chef de l'unité belge fournissant la majeure partie des escortes armées au profit des Forces gouvernementales et du FPR.

7 Seul le commandant du Secteur Kigali avait autorité pour accorder pareille mission au sein de la MINUAR. Aucune demande en ce sens ne lui a été adressée.

8 Rapport de la commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda p. 402.

dantes? Pareille réalité est d'autant moins compréhensible que le responsable de la délégation du FPR, au profit de laquelle l'escorte fut fournie, est réfugié en Belgique depuis de nombreuses années. Dans une interview donnée à un quotidien, il déclara avoir réglé les détails de cette mission d'escorte directement avec le lieutenant Lotin qu'il connaissait bien. Comment pouvait-il si bien connaître cet officier, alors que celui-ci n'était arrivé à Kigali que depuis quelques jours à peine? Quelle étrange coïncidence quand même. Alors que les procédures en matière d'escortes étaient parfaitement connues des utilisateurs (FPR et Forces gouvernementales), c'est précisément au changement de responsable, alors que celui-ci ne disposait pas encore de tous ses repères, que le FPR a court-circuité les règles. S'agit-il vraiment d'une pure coïncidence? La question reste posée.

Il en va de même de celle relative à l'attentat du 6 avril 1994. Le nœud central de tout, comme le souligne avec pertinence la commission d'enquête parlementaire dans son rapport final<sup>9</sup>: *En effet, si nous avions connaissance des données relatives à l'assassinat du président, nous pourrions donner une idée et une interprétation plus claires des événements postérieurs, tant pour ce qui est de l'assassinat des Casques bleus que pour ce qui est du génocide. C'est en effet l'attentat contre l'avion présidentiel qui a constitué l'amorce de ces événements ultérieurs.*

C'est un sort particulier qui fut réservé à ce volumineux rapport de 736 pages et de plusieurs Kg d'annexes. Le 17 décembre 1997, le Sénat examine ce rapport en séance plénière et n'approuve formellement que son chapitre V. Celui-ci formule une série de recommandations. La 52<sup>e</sup> stipule<sup>10</sup>: *Les nations unies doivent prendre l'initiative de mener une enquête internationale sur l'assassinat des présidents du Burundi et du Rwanda en avril 1994.* Mais, étant donné que la commission parlementaire n'est pas en position d'imposer ce genre de chose au conseil de sécurité, elle précise néanmoins dans sa 55<sup>e</sup> et dernière recommandation<sup>11</sup>: *La commission invite le Gouvernement à faire rapport au Sénat, une fois par an pendant les cinq années à venir, sur les progrès qui auront déjà été faits dans l'exécution des présentes recommandations.* Nous attendons toujours de connaître les véritables initiatives prises par les gouvernements successifs afin de rencontrer la recommandation concernant l'enquête

internationale sur l'attentat du 6 avril 1994.

Au nom de qui ou de quoi nos dix casques bleus sont-ils morts le 7 avril 1994 à Kigali? Quel motif, au jour d'aujourd'hui, peut encore être considéré comme suffisamment probant pour justifier le sacrifice suprême de ceux qui exercent le métier de soldat? La défense de la Patrie, la sauvegarde de l'intégrité du territoire ou des intérêts de la civilisation occidentale sont des notions qui appartiennent désormais à une époque révolue. Peut-être pourrait-on dire qu'ils sont morts au nom de cette noble cause pour laquelle nous étions au Rwanda: la Paix? Mais, faut-il absolument aller chercher des arguments aussi éthérés pour répondre à cette question? En réalité, ces hommes sont morts parce qu'ils avaient une mission à remplir et que, sous la conduite de leur chef et malgré le danger et les difficultés rencontrées, ils ont tenu à faire face à leurs responsabilités. Oui, ils sont morts parce que des notions telles que « honneur, sens du devoir, courage, abnégation » ont guidé leur action et qu'elles avaient toujours pour eux une signification bien concrète. Ils ont été au bout de leurs convictions. L'exemple qu'ils ont donné mérite plus qu'une simple médaille à titre posthume. La Vérité leur est due ainsi qu'à leurs familles. Seul leur pays est en mesure de s'acquitter d'une telle dette. Nous ne pouvons que constater que cette dette n'est toujours pas honorée.

Luc Marchal  
ancien commandant  
Secteur Kigali-MINUAR

<sup>9</sup> Ibidem, p. 400.

<sup>10</sup> Ibidem, p. 731.

<sup>11</sup> Ibidem, p. 731.

# La région des Grands Lacs et l'impérialisme anglo-saxon

## Congo-Rwanda : la difficile recherche de la vérité<sup>12</sup>

Tout début des années '90, les Etats-Unis sont confrontés à une question existentielle à laquelle ils n'avaient plus été confrontés depuis la fin de la 2<sup>e</sup> GM : à savoir la nature exacte de la menace ? En effet, suite à l'implosion de l'ex-URSS, l'échiquier mondial se trouve fondamentalement modifié. La confrontation Est-Ouest constituait pour les stratèges de tous bords une situation finalement confortable ; l'ennemi était parfaitement identifié, ses possibilités étaient connues, il en était de même pour ses zones d'intérêt et d'influence. Dès lors, à partir d'un contexte géostratégique assez bien défini, il n'y avait guère de difficultés de développer une stratégie globale.

Par contre, l'effacement de l'ex-URSS, suite à la chute du mur de Berlin, brouillait les cartes et nécessitait une nouvelle évaluation stratégique. Celle-ci se déroula, comme précisé, au tout début des années '90. En synthèse, la conclusion de cette évaluation fut que jusqu'en 2017 les USA n'avaient à craindre aucune contestation de leur hégémonie à la surface du globe. Conséquence logique de cette conclusion : plusieurs zones à caractère vital furent identifiées comme indispensables pour assurer le maintien de cette prédominance américaine. La région des Grands Lacs, avec les potentialités inestimables de son sous-sol ainsi que de sa position centrale sur le continent africain, figurait en bonne place dans la *shopping list* des stratèges américains. Cette réalité constitue le point de départ du long calvaire que connaît cette région d'Afrique depuis le début des années '90.

## L'administration Obama et la 15<sup>e</sup> commémoration de la reprise de la guerre par le FPR le 7 avril 1994<sup>13</sup>

En commémorant uniquement le 15<sup>e</sup> anniversaire de la reprise de la guerre par le FPR le 7 avril 1994 et en oubliant de mentionner l'acte terroriste de l'attentat du 6 avril 1994, l'administration Obama a raté un virage nécessaire.

Au lieu de saisir cette occasion pour entamer un nouveau débat sur le rôle des administrations Clinton et Bush Jr. en Afrique centrale, Barack Obama, Hillary Clinton et Susan Rice n'ont fait que répété, le 7 avril 2009, les stéréotypes utilisés depuis des années. Susan Rice a repris le leitmotiv de Kigali en parlant de la défaillance de la communauté internationale en termes généraux : *The international community, international institutions and individual governments - including my one - (...) failed to act in the face of a vast, unfolding evil*. On a essayé de trouver des mots critiques envers Kagame quand elle a parlé de ceux qui ont considéré la division et la mort comme un chemin pour arriver au pouvoir : *(...) who saw division and death as a path to power*. Mais quand on regarde le contexte de cette phrase on est obligé de constater qu'elle ne vise que les « ex-FAR, les interahamwe et Radio Mille Collines ». Ceci s'applique également à la citation suivante : *We believe that even in war, there are rules. We believe that even in pursuit of power, there are limits. We believe that even in a violent world, there are rights*. Ces remarques raisonnables perdent toute leur valeur puisqu'elles ne visent que la résistance des agressés et non pas le comportement de l'agresseur FPR soutenu par l'administration américaine dont elle faisait partie à l'époque. Elle relate l'horreur qu'elle a éprouvée, en décembre 1994, en visitant en sa qualité de directrice du National Security Council un cimetière et une cour d'école où se trouvaient encore les cadavres décomposés de personnes assassinées six mois auparavant. Au lieu de condamner le cynisme des vainqueurs d'utiliser ces victimes comme moyen de propagande, elle semble justifier ce procédé de Kagame.

Vers la fin de l'année 1996, en sa qualité de

<sup>12</sup> Extrait article RPP N° 18, année 2008.

<sup>13</sup> Article RPP N° 22, année 2009.

secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires africaines, Susan Rice fut parmi les architectes de la campagne congolaise de Kagame et le génocide perpétré par ses soldats à l'encontre des réfugiés rwandais dans les forêts de l'ex-Zaïre. Quant à Hillary Clinton, on ne doit pas s'étonner qu'elle fait l'éloge de Kagame inspirée qu'elle est par l'exemple de son *extraordinary political, economic and social rebuilding*. Heureusement pour elle qu'Alison Des Forges n'est plus en mesure de la contredire, elle qui était devenue de plus en plus critique envers « l'ordre nouveau » établi à Kigali. N'oublions pas la réponse que des représentants du FPR lui ont faite le 30 avril 1994 quand elle a critiqué les rebelles du FPR de ne faire aucun effort pour sauver les Tutsis de l'intérieur. On lui a dit: *Madam, these are our people, not yours*. (Interview dans FRONTLINE, le 1<sup>er</sup> avril 2004).

Entouré de ces personnages, il fallait bien s'attendre à ce que le Président Obama choisisse la continuité plutôt que le changement en Afrique centrale. Il promet la poursuite de la coopération américaine avec cette « *generation of new african leaders* », expression inventée par Madeleine Albright et Susan Rice pour préparer le changement avorté de régime au Soudan en 1998. Ce n'est pas par hasard qu'un des représentants de cette nouvelle génération, le chef de l'Etat éthiopien Zenawi, fut convié, pour servir de figurant africain, au sommet du G-20 qui s'est tenu à Londres en présence d'Obama.

Ce dernier déclara le 7 avril 2009: *The United States is committed to its partnership with Rwanda and will continue to support efforts to promote sustainable development, respect for human rights and lasting peace in Rwanda*. De quel pays parle-t-il?

Helmut Strizek

## A propos du contexte international de la tragédie des Grands Lacs<sup>14</sup>

Traiter de la problématique du génocide rwandais en faisant abstraction de sa dimension internationale, c'est comme aborder l'attentat du 11 septembre 2001 à New York sans parler de la nébuleuse Al Qaeda. Non, le génocide rwandais n'est pas le résultat d'une simple lutte entre tribus rivales. Il s'inscrit bel et bien dans une stratégie de déstabilisation de l'Afrique centrale. Raisonnons d'abord en saine logique et nous en viendrons ensuite aux éléments concrets. Peut-on imaginer un seul instant que, sans appuis extérieurs, les forces du FPR auraient été capables de mener une guerre d'agression de quatre années et ensuite d'occuper une partie du territoire du Congo égale à 89 fois la superficie du Rwanda? Le seul bon sens force à conclure que si l'armée patriotique rwandaise (APR) est actuellement l'armée la plus envahissante et une des plus puissantes d'Afrique, ce n'est certainement pas grâce à ce que lui rapporte la vente de ses eucalyptus, de son thé ou de son café. Rappelons qu'en octobre 1990, lors de la première attaque menée par le FPR au Rwanda, l'armée du président Habyarimana comptait en tout et pour tout 6 000 militaires et 2 000 gendarmes. Si, avec des forces armées aussi dérisoires, le régime de l'époque était estampillé de dictatorial, comment faudrait-il alors qualifier l'actuel régime rwandais dont les forces armées affichent un impérialisme conquérant et dépassent allègrement les 30 000 militaires (ce chiffre n'englobe pas les forces spéciales de sécurité constituées par plusieurs dizaines de milliers d'hommes)? Pareille réalité n'est en aucun cas le fruit du hasard, mais bien le résultat de subsides plantureux consentis par de généreux sponsors, ainsi que du pillage des ressources minières des provinces orientales du Congo. Si le simple bon sens ne suffit pas, venons-en aux faits. Afin de découvrir l'exacte dimension de la tragédie rwandaise, il suffit de taper le nom de « **Cynthia McKinney** » dans un moteur de recherche. Le résultat est garanti: la découverte assez choquante du rôle joué en Afrique centrale par l'administration américaine sous la présidence de Bill Clinton et qui s'est poursuivi sous l'administration Bush.

Cynthia McKinney est membre du Congrès américain. Elle fut l'envoyée spéciale de Bill Clinton en Afrique et témoigne que le gouvernement Clinton avait décidé de changer le régime en place au Rwanda. C'est la raison

<sup>14</sup> Extrait article RPP N° 23, année 2009.

pour laquelle, précise-t-elle, Paul Kagame est arrivé au pouvoir par la violence et la guerre. Elle fustige une politique étrangère américaine brutale et irresponsable en Afrique noire. Ce qui s'est passé au Rwanda, affirme-t-elle, n'est pas un génocide planifié par les Hutu, mais un changement de régime, un coup d'Etat terroriste perpétré par Kagame avec l'aide de forces étrangères. J'ai suivi de près la tragédie des Grands Lacs et je ne comprends pas pourquoi le peuple rwandais a été traité de cette façon, alors que le pays était relativement stable? Je ne comprends pas pourquoi le TPIR refuse d'enquêter sur l'attentat alors qu'il est reconnu par l'ONU comme l'événement déclencheur des massacres? Je ne comprends pas pourquoi les pays occidentaux et les Etats-Unis en particulier laissent faire Kagame en RDC? Je ne comprends pas pourquoi l'APR massacre, viole les femmes congolaises et pille, sans que le monde s'en émeuve? Je ne comprends pas ce silence en forme d'encouragement de la communauté internationale à l'égard des crimes abominables perpétrés par Kagame et ses hommes. Quant au TPIR, ajoute t-elle, c'est une honte internationale, une véritable escroquerie. Comment peut-on prétendre juger des criminels hutu, alors que Paul Kagame et les éléments de l'APR sont responsables de l'assassinat de milliers de Tutsi, de Hutu, de Congolais, d'Espagnols, de Canadiens et sont toujours libres? Je ne peux pas concevoir que ces gens qui, depuis 1990, ont bénéficié d'une formation militaire aux Etats-Unis, utilisent leurs compétences à des fins criminelles?

Faut-il vraiment traiter Cynthia McKinney de révisionniste ou de négationniste parce qu'elle tient de tels propos? Nous estimons que ceux qui utilisent un peu facilement ces vocables, à l'égard de ceux qui ont une autre opinion que la leur, devraient mieux s'informer et ne pas se contenter de mettre en évidence l'arbre qui cache la forêt. Ce faisant, nous pensons qu'ils desservent la cause qu'ils veulent défendre. A moins que leur seule motivation soit bien l'entretien de cette confusion malsaine que nous évoquions au début du présent article. Dans ce cas, qu'ils poursuivent à l'aise leur action obscurantiste car celle-ci porte, en elle, les germes de sa propre négation.

Pour ceux qui éprouveraient encore quelque doute, nous recommandons la lecture des différents rapports établis par le Conseil de Sécurité de l'ONU en 2001, 2002, 2003 et 2008. Tous indiquent la responsabilité de l'actuel régime rwandais dans les événements qui, depuis tant d'années déjà, sèment la mort et la désolation dans la région des Grands Lacs.

La commission Afrique centrale de RPP

## Sécurité et bonne gouvernance made in USA<sup>15</sup>

*Hillary Clinton : Nous voulons travailler avec des gens pour un meilleur avenir et non avec des gens qui se réfèrent au passé.*

### **Une déclaration encourageante? C'est faux!**

Cette phrase prononcée par Hillary Clinton, Secrétaire d'Etat américaine, à Kinshasa hier lundi (10 août 2009). Comme Paul Kagame rencontrant Joseph Kabila à Goma (le 6 août 2009), Hillary Clinton a demandé aux Congolais de tourner la page de leur passé de guerre d'agression menée à partir de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi, avec le soutien de la Grande-Bretagne et des USA (sous l'administration de Bill Clinton, l'époux d'Hillary). Le journal **Le Potentiel** a publié un article où cette phrase est reprise sous un titre mal formulé (à mon humble avis): *Premières déclarations encourageantes. Hillary Clinton demande aux Congolais de tourner la page.* Je défie le ministre des Affaires étrangères du Congo, Alexis Tambwe Mwamba, de se rendre à New York ou à Washington et de tenir le même discours en demandant aux Américains de tourner la page du 11 septembre 2001. Cette page pour laquelle la guerre contre le terrorisme a été déclenchée. Je défie Alexis Tambwe Mwamba de se rendre à Washington ou en Israël et de tenir le même discours en demandant aux Juifs de tourner la page de la Shoah. Qu'il aille à Kigali demander aux Rwandais de tourner la page du génocide de 1994. Pourquoi de telles phrases prononcées au Congo peuvent-elles être classifiées comme déclarations encourageantes et applaudies? Pourquoi applaudissons-nous si facilement? Qu'y a-t-il de si encourageant dans cette phrase? L'appel à gommer de nos vies la référence à un passé de guerre et d'agression menée sur notre sol pour piller nos matières premières stratégiques par les champions de l'imposture démocratique et de la défense des droits de l'homme? Ou plutôt la volonté des USA de travailler avec des populations congolaises amnésiques? Aujourd'hui, plus de 50 ans après les crimes nazis, en Allemagne, un ancien officier nazi vient d'être condamné à perpétuité. Une cour d'assises allemande a condamné mardi à perpétuité, pour un massacre qui avait fait 14 victimes en 1944 en Toscane (centre de l'Italie), Josef Scheungra-

<sup>15</sup>Article RPP N° 23, année 2009.

ber, un ancien officier nazi qui menait depuis une vie paisible en Bavière, dans le sud de l'Allemagne. Josef Scheungraber, 90 ans, était l'officier responsable de la compagnie allemande qui assassina 14 civils, le 26 juin 1944, à Folzano di Cortona en représailles à une attaque de partisans, a souligné le président de la cour d'assises de Munich. Selon le magistrat, il a été reconnu responsable de la mort de dix d'entre eux dans ce village situé entre les villes d'Arezzo et Pérouse.

Chez nous au Congo, Madame Clinton nous demande de tourner la page d'un passé de plus de 5 millions de morts! Elle nous dit: *Nous voulons travailler avec des gens pour un meilleur avenir et non avec des gens qui se réfèrent au passé.* Mais, notre passé est-il vraiment passé? Les incendies de nos villages, les massacres de nos populations se poursuivent. Les humiliations continuent. Après nos filles, nos femmes, nos mères et nos grand-mères, les démobilisés de l'armée de Kagame et les autres faux FDLR nous violent, nous les hommes. Et si nous nous référons à ce passé-présent, les USA menacent de ne pas travailler avec nous! Finalement, qui veut travailler avec qui? Que signifie travailler avec nous? Piller nos matières premières stratégiques en armant des bandits de grand chemin (formés aux USA), les transformer, les vendre, mettre cet argent dans les banques où les bandits armés qui sévissent chez nous déposent le leur. Prendre quelques miettes de cet argent, nous les prêter pour payer les militaires où les experts américains et britanniques qui les instruisent. Puis, réclamer ensuite cet argent avec des intérêts mirobolants, est-ce cela travailler avec nous ou du vol organisé? Mettre le feu aux poudres et revenir sur le lieu du crime en versant des larmes de crocodile sans regretter le passé, est-ce cela travailler avec nous? Exiger que les violeurs des femmes armés par les USA et leurs alliés soient traduits en justice sans que les différentes administrations américaines et les multinationales impliquées dans la guerre d'agression faite au Congo le soient aussi, est-ce cela travailler avec nous? Est-il indispensable que le Congo travaille avec les USA? Est-il exclu qu'un autre leadership congolais décide, demain, d'emboîter le pas à l'*alternative bolivarienne pour les Amériques*, noue des alliances stratégiques avec l'Organisation de la Coopération du Shanghai et remette en question, de manière assez profonde, un partenariat classique qui n'a causé que des misères aux Congolais depuis la nuit des temps? Sur la page Internet où le journal **Le Potentiel** publie *les premières déclarations encourageantes* d'Hillary Clinton, il y a un autre titre: *Réponse à Hil-*

*lary Clinton. Zimbabwe: Mugabe accuse les Etats occidentaux de racisme et de division.* Cet article reproduit quelques déclarations de Mugabe dont celle-ci: *L'Occident cherche à nous diviser et à perturber notre paix. S'il ne veut pas traiter avec nous, est-ce que nous devrions continuer à vouloir son aide?*

Robert Mugabe ajoute: *Le Zimbabwe n'a besoin d'être dépendant d'aucun endroit sur la planète, et encore moins d'anciens colonisateurs impérialistes et racistes. Nous ne faisons pas partie de l'Europe occidentale et des Etats-Unis (...)* en estimant que *les grandes nations étaient bâties sur leur propre talent et non pas sur l'aide étrangère* (qui n'est qu'un bluff). En lisant cet autre article, je me suis dit: Voilà le courage qui manque à plusieurs d'entre nous. Celui d'appeler un chat un chat. Formatés dans un esprit de dépendance spirituelle, culturelle, intellectuelle et matérielle, nous sommes plusieurs à croire au miracle d'un Occident à la fois capitaliste et philanthrope. Bêtise! *L'accumulation des richesses au Nord marche de pair avec la dépossession des pays du Sud et le crime. Le discours sur le respect des droits de l'homme et l'arrestation des criminels des viols de femmes fait souvent partie de la doctrine des bonnes intentions chère aux USA.* (Lire à ce sujet N. CHOMSKY, **La doctrine des bonnes intentions**, Paris, Fayard, 2006). Elle est plus forte que les idéologies des différentes administrations. Elle les traverse. Elle fait partie de « la voie de l'Amérique ». Les pays qui la connaissent et l'ont approfondie ne croient plus dans les beaux discours des Yankee. Ils s'organisent en de grands ensembles et rompent avec tous les instruments de l'impérialisme moribond des USA Castro confiait à la presse il y a quelques jours qu'il est possible que les Etats-Unis attaquent le Venezuela à partir de la Colombie pour lutter contre la drogue. C'est-à-dire pour punir le pays du chef de file de l'*alternative bolivarienne pour les Amériques* d'avoir coupé le cordon ombilical en entraînant plusieurs autres pays de l'Amérique Latine sur la voie de l'autonomie spirituelle, matérielle, culturelle et intellectuelle.

*Nous voulons travailler avec des gens pour un meilleur avenir et non avec des gens qui se réfèrent au passé!* Cette phrase de Madame Clinton est pleine de cynisme! Parler aux Congolais en ces termes est une façon de leur nier toute mémoire. Or, un peuple sans mémoire est un peuple sans histoire et un peuple sans histoire est voué à sa perte. Voilà jusqu'où pourrait nous mener notre aventure avec nos bourreaux d'hier qui exigent que nous renoncions à notre passé. Non. Non. Nous écrivons notre histoire en conservant toutes ses pages,

afin que les générations futures de notre cher et grand pays ne puissent pas répéter notre passé de guerre perpétré par des nations qui se disent civilisées. Mais cette histoire qui est la nôtre s'écrit avec des larmes de sang à Rutshuru, à Goma, à Minembwe, à Kananga, à Mbuji-Mayi, à Kisangani, à Shinkolobwe, à Likasi, à Masina, à Luozi, à Kikwit, à Maniema, à Mbandaka, etc... Elle ne sera pas celle que Washington, Paris, Londres, Bruxelles, Berlin nous ont toujours dictée ou veulent nous dicter. Les veilleurs-protecteurs de la mémoire collective de nos populations sont prêts à don-

ner leur sang pour que l'écriture de notre histoire. Sans falsification. Non. Personne, mais personne ne nous séparera de notre histoire et de ses exigences pour une justice juste. Si ces dernières ne sont pas satisfaites de notre vivant, les générations futures s'en occuperont. **L'Allemagne vient de condamner un nazi plus de 50 ans après son forfait. Pourquoi pas le Congo ?**

Jean-Pierre Mbelu  
Membre du groupe Epiphanie

## Le Front patriotique rwandais (FPR)

*N.D.L.R. : Lorsque le FPR lança sa première attaque contre le Rwanda en octobre 1990, constituait-il un véritable « front » uni derrière un chef unanimement reconnu comme tel? L'article qui suit<sup>16</sup> est particulièrement éclairant sur les visions divergentes qui existaient au sein du FPR quant à la stratégie à adopter pour revenir aux affaires au Rwanda. Des trois courants existants, c'est le plus extrémiste qui l'emporta. Pour ce noyau dur, actuellement au pouvoir à Kigali, **la conquête du pouvoir par les armes était la seule option envisageable.***

### Alexandre Kimenyi n'est plus

Le Professeur Alexandre Kimenyi est décédé le vendredi 11 juin 2010. D'après sa famille, il aurait succombé à une longue maladie. Cependant, sa mort fait couler beaucoup de salive au sein de la communauté tutsi. Les conjectures vont bon train et les réactions sont diverses.

Certains s'en réjouissent; c'est de bonne guerre. En effet, pour les sympathisants de Kagame, le Professeur Kimenyi était devenu un pestiféré. Au début des années 2000, il a été qualifié d'Interahamwe et d'Igipinga. Il s'agit d'insultes et d'accusations graves préférées généralement contre les Hutu dont le régime de Kigali compte se débarrasser.

D'autres le pleurent comme on pleure un être cher. Et pour cause. Il a été l'un des idéolo-

gues de l'UNAR<sup>17</sup> en exil puis du RANU<sup>18</sup> et, plus tard, du FPR. Ses écrits, notamment à travers le journal Impuruza, ont fortement contribué à mobiliser les Tutsi et à entretenir l'espoir de reconquérir le pouvoir perdu en 1959.

Avec Alison Desforges, Roger Winter (ancien administrateur-adjoint de l'USAID<sup>19</sup> et barbouze de la CIA) et Tony Marley, Alexandre Kimenyi a été à la base de la création du RRWF (*Rwandese Refugees Welfare Foundation*). Officiellement, cette organisation était chargée de venir en aide aux réfugiés rwandais et particulièrement ceux qui étaient établis en Ouganda.

Toutefois, sous le couvert de l'aide humanitaire aux réfugiés rwandais, les puissances essentiellement sionistes et anglo-saxonnes qui préparaient l'invasion du Rwanda avaient leur propre agenda.

En effet, ces puissances voulaient une organisation via laquelle ils pouvaient mener leurs

17 Union Nationale Ruandaise. Parti monarchiste créé vers la fin des années 1950. Il regroupait essentiellement des monarchistes tutsi. Luttant contre le pouvoir de tutelle belge, il militait pour le maintien la domination séculaire de la minorité tutsi sur les autres composantes de la population. Après son échec électoral, la plupart de ses membres prirent le chemin de l'exil et du maquis.

18 Ruandese Alliance for National Unity. Parti politique créé par des exilés rwandais réfugiés en Ouganda. En réalité, il s'agit du parti UNAR nouvelle formule.

19 United States Agency for International Development. Entre la fin de l'année 1990 et le mois de juillet 1994, Roger Winter a effectué plusieurs visites d'inspection des troupes dans la zone contrôlée par le FPR. A l'occasion de certaines de ces visites, il embarquait des journalistes chargés de faire la promotion de leur entreprise à travers les grands médias occidentaux. Parmi ces journalistes figurait un certain Philip Gourevitch. En juillet 2005, en pleine crise au Darfour, Roger Winter sera nommé représentant spécial des USA au Soudan.

16 Article RPP tiré du Spécial Afrique centrale de mars 2011.

opérations en toute légalité. La conquête du Rwanda constituait une étape importante dans leur plan visant à mettre la main sur toute la région des Grands lacs. Les enjeux étaient essentiellement géostratégiques et économiques.

Ces différentes puissances ont injecté des fonds considérables dans les caisses de la RRWF. Ces fonds ont été utilisés, notamment, pour accorder des bourses d'études, assurer le recrutement, l'hébergement, la formation idéologique et politique des futurs combattants ainsi que le renseignement.

Vers la fin des années 80, Kimenyi et ses parrains (Roger Winter, Tony Marley) ont décidé de passer à la vitesse supérieure: la création du FPR. La réunion qui a précédé l'invasion du Rwanda le 01/10/1990 avait été tenue aux USA (Sacramento). A cette occasion, les négociations furent très laborieuses. Trois tendances se dessinaient lors des débats. Il y avait ceux qui rejetaient toute forme de violence, les tenants de la conquête progressive et, enfin, les partisans d'une guerre totale.

Voici les arguments des Tutsi qui n'approuvaient pas la décision d'envahir le Rwanda. Ils redoutaient les représailles de la population contre leurs frères se trouvant à l'intérieur du pays. Ils se rappelaient encore la réaction violente de la population hutu contre les colabos (réels ou supposés). En effet, lors des attaques des Inyenzi<sup>20</sup> dans les années 60, la population s'en prenait aux Tutsi. Il est vrai que certains Tutsi pactisaient avec les Inyenzi. Toutefois, les agissements de quelques individus attiraient la suspicion contre des citoyens innocents. Dans l'ensemble, ces derniers aspiraient à vivre tranquillement avec leurs compatriotes. Leurs véritables préoccupations étaient éloignées des intentions qui leur étaient prêtées.

Par ailleurs, ceux qui s'opposaient à la guerre arguaient que la lutte armée ne s'imposait plus. Ils estimaient que les négociations entre le gouvernement rwandais et le HCR (Haut commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés) sur le retour des réfugiés avaient abouti. Ils affirmaient également que l'évolution politique allait dans le sens d'une ouverture politique favorable à un combat pacifique. Ils furent mis en minorité.

Cette position était partagée par une partie de l'élite tutsi vivant au Rwanda. Ainsi, à peine une semaine après la première attaque du

FPR, ceux-ci ont adressé un mémo aux dirigeants de ce mouvement afin de les inciter à la retenue. Ils mettaient en cause le bien fondé de la guerre et attiraient l'attention sur le risque d'une conflagration qui pouvait découler de cette aventure. Parmi ces intellectuels, on retrouvait le Professeur Pierre Claver Karenzi, le Professeur Jean Gualbert Rumiya, le Professeur Charles Kalinjabo et Monsieur Antoine Ntamashamaje. Ils furent qualifiés de mous et de traîtres par le clan des faucons. Plus tard, les « mous » et les « traîtres » furent passés par le fil de l'épée.

A la réunion de Sacramento, d'autres participants plaidaient pour un processus permettant de réaliser le retour au *statut quo ante 1959* par petits pas. En effet, tout en approuvant la lutte armée, ils comptaient utiliser la force pour exiger du gouvernement rwandais de l'époque des avantages politiques. Pour eux, le partage du pouvoir devait constituer un préalable au retour des réfugiés. Ils tablaient sur l'appui de leurs parrains pour amener la communauté internationale à imposer un accord qui leur serait favorable. Une fois à l'intérieur du pays et bien établis dans les rouages de l'Etat (armée, administration, etc.), ils comptaient passer à la phase finale: la prise et le contrôle sans partage du pouvoir par la force. D'après les tenants de cette option, cette stratégie s'avérait moins coûteuse en vies humaines (les Tutsi de l'intérieur).

Sous le couvert du retour des réfugiés, ils projetaient d'introduire dans le pays de véritables réfugiés certes, mais aussi des centaines de milliers de combattants étrangers (ougandais, somaliens, éthiopiens) recrutés pour les besoins de la cause. Le partage du pouvoir devait permettre au FPR d'insérer ses combattants officiels dans l'armée, l'administration, les services de sécurité, etc. A terme, ces deux acquis devaient donner au FPR les moyens de lancer la reconquête finale du pouvoir, mais de l'intérieur. Alexandre Kimenyi et Fred Rwigema Gisa comptaient parmi les tenants de cette stratégie.

Enfin, le groupe des radicaux voulaient une solution militaire rapide quel qu'en soit le prix. Deux facteurs majeurs animaient les tenants de cette option. Comme souligné supra, les négociations entre le régime de Habyalimana et le HCR avaient déjà abouti. Une commission composée des représentants des réfugiés devait visiter le Rwanda au mois de septembre 1990 afin de se prononcer sur les sites choisis pour accueillir les réfugiés. Beaucoup

---

<sup>20</sup>C'est le nom que les combattants du parti UNAR s'étaient donné.

de réfugiés ne cachait plus leur impatience de retrouver leur patrie. Leur impatience pouvait se comprendre. Certains d'entre eux vivaient dans des camps misérables depuis environ 30 ans. Leur retour pacifique aurait privé le FPR de sa légitimité ainsi que de sa base de recrutement<sup>21</sup>.

En outre, l'évolution interne au Rwanda faisait poindre un espoir d'ouverture politique sous la pression des forces démocratiques.

La peur de perdre le contrôle sur les réfugiés ainsi que l'évolution de la situation politique à l'intérieur du Rwanda faisaient craindre aux faucons le risque de saper la légitimité de leur entreprise. Il fallait donc parer au plus pressé.

Afin de convaincre les réticents, les radicaux prétendaient disposer de tous les atouts :

l'appui des grands décideurs internationaux (principalement la Grande-Bretagne, le Canada, les USA, Israël, etc) ;

le soutien des pays voisins du Rwanda : l'Ouganda, la Tanzanie et le Burundi ;

la surprise ;

le manque de préparation, les effectifs réduits, les dissensions réelles ou savamment orchestrées au sein des FAR (Forces armées rwandaises).

Ils se prétendaient en mesure de mener une opération éclair de type *blitzkrieg*. Ce groupe était soutenu par les sponsors cités supra.

Après coup, compte tenu de l'hécatombe causée par la guerre initiée par le FPR, d'aucuns prétendent que les durs avaient mal estimé le coût humain (la population tutsi) de l'opération. Peut-être. En revanche, les informations disponibles à ce jour prouvent plutôt que, dans cette entreprise, le coût humain ne constituait pas une préoccupation. Au contraire, il leur fallait des morts. Autant que possible ! La couverture médiatique aidant, ces morts devaient être mis au passif du camp adverse. Après la victoire, ces morts devaient offrir une certaine légitimité au pouvoir du Front. Celle d'avoir stoppé le génocide<sup>22</sup> et les massacres abomi-

21 Pour calmer l'ardeur des réfugiés qui désiraient rentrer pacifiquement au Rwanda, le FPR n'a pas lésiné sur les moyens. Des tracts invitant les réfugiés à la patience furent distribués. Des articles du même genre furent publiés dans plusieurs journaux à l'instar d'Impuruza et Umulinzi. Des campagnes de sensibilisation furent menées dans les camps de réfugiés. Les réfugiés désireux de rentrer avant la victoire finale furent menacés de subir le même sort que les traîtres et les Hutu une fois les hostilités déclenchées.

22 Déjà vers les années 1960, les Inyenzi avaient tenté, sans succès, d'exploiter le terme génocide.

nables. N'ayant pas d'assises solides au sein de la population, un bain de sang était le bien venu dans le but de positionner le FPR en sauveur. Voici, ci-après, quelques exemples qui illustrent la position des faucons à ce sujet.

En novembre 1991, Paul Kagame a dévoilé ses sentiments au sujet des Tutsi qui se trouvaient à l'intérieur du Rwanda avant le 01/10/1990. S'adressant à un groupe de combattants qui venaient de terminer leur formation, il a déclaré ceci en kinyarwanda :

« *Nta nshuti, nta muvandimwe dufite i Rwanda* ». Ce qui signifie : « nous n'avons aucun ami, nous n'avons aucun frère sur le territoire rwandais ».

En d'autres termes, tous ceux qui se trouvaient sur le sol rwandais devaient être considérés comme ennemis et traités comme tels.

Après son discours, le capitaine Kayitare<sup>23</sup> lui fit remarquer que beaucoup de Rwandais de l'intérieur avaient fortement contribué à l'effort de guerre<sup>24</sup> et qu'ils ne méritaient pas le sort qui leur était réservé. Kagame vit rouge. En réponse aux observations de son compagnon d'arme, il rétorqua : « *Ibyo ntibindeba. Kuki batahunze nkatwe? Ninde wababujije? Bahisemo. Bazimenye. That's their business* ». Traduction : « Je m'en fiche. Pourquoi ne nous ont-ils pas rejoints en exil? Ils ont fait leur choix. Ils doivent l'assumer. C'est leur affaire ».

Plus tard (en 1994), Paul Kagame a tenté de justifier le choix de cette stratégie. Pour faire taire la grogne des combattants du FPR, il a clos le débat en ces termes (en kiswahili) : « *huwezi kula mayai bila kuvunja yai* ». Autrement dit : « on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs ».

Non, le FPR ne s'est pas trompé dans ses calculs. Il n'a pas non plus sacrifié les Tutsi. Il les a massacrés. En outre, Il a mis en œuvre une stratégie de tension (pose des mines, provocation des Hutu par le biais de ses organes de presse, des tracts, des chansons, ou ses partisans, etc) visant à faire croire que tous les Tutsi étaient acquis à sa cause. Ce qui, du reste, était totalement faux. Cependant, certains Hutu sont tombés dans le piège à pieds joints. Face à l'attitude criminelle des partisans du FPR agissant ouvertement à l'in-

23 Le capitaine Kayitare était un brillant officier. Sa bravoure lui avait valu le surnom de « Intare y'ishyamba », le Lion, roi de la forêt. Il fut assassiné à Mulindi en 1993 sur ordre de Kagame.

24 En effet, certains avaient versé des cotisations des années durant. D'autres avaient envoyé leurs enfants s'enrôler dans les rangs du FPR.

térieur du pays, bien des Hutu furent convaincus, à tort, que le Tutsi était synonyme de Inkotanyi et d'Inyenzi. C'est d'ailleurs le slogan que certaines têtes brûlées scandaient dans les rues de Kigali, dans des bistrotts, au marché, dans des écoles, dans les services administratifs, etc. Entre 1991 et 1994, des *Tutsi, bien comme il faut*, scandaient fièrement en public : « *utanyise inyenzi twabipfa* ». Ce qui signifie : « *je t'en voudrais à mort si tu ne m'appelais pas Inyenzi* ».

Par cette stratégie, le FPR visait à monter les Hutu contre les Tutsi en vue de provoquer des heurts interethniques. Les affrontements de la population à l'intérieur des lignes ennemies devaient obliger les FAR à dégarnir le front afin de ramener le calme à l'arrière. Le FPR entendait profiter de ce répit pour gagner du terrain, pour se ressourcer ou pour se réapprovisionner.

Enfin, un petit noyau au sein du clan des faucons se considérait comme véritable dépositaire de la « tutsité ». Il se caractérisait par son mépris et son aversion contre les Tutsi de l'intérieur. Il leur reprochait de s'être « soumis » au régime hutu depuis 1959 et, ce faisant, d'avoir perdu toute prétention à la noblesse. Il les traitait de traîtres et de renégats. Ils devaient être punis pour cela. Ils devaient faire place à ceux qui avaient conservé la « pureté de la race ».

Revenons à la réunion préparatoire de Sacramento. Comme ses poulains n'arrivaient pas à s'entendre, Roger Winter a dû enfermer les délégués durant 24 heures afin de les obliger à aboutir à un consensus. Finalement sous la pression, la lutte armée fut décidée. Cependant, l'accord ne précisait rien sur le calendrier ni la conduite des opérations sur le terrain et, notamment, le sort des Tutsi de l'intérieur.

Naïvement, Rwigema et ses fidèles lieutenants espéraient conduire les opérations selon leur propre agenda. Ainsi, ils auraient déclenché l'attaque du 01/10/1990 sans l'accord préalable de leurs parrains. Ils l'ont payé de leurs vies.

A en croire les confidents de Kimenyi, celui-ci aurait été fortement marqué par l'assassinat de Fred Rwigema Gisa et de toute son équipe. Beaucoup d'auteurs ont écrit sur la mort de Rwigema et de son staff. En ce qui concerne Rwigema en particulier, certaines sources prétendent que celui-ci aurait été tué par les FAR. C'est également la version servie par Kagame à ceux qui lui demandent des comptes au sein du FPR. En revanche, d'autres sources affirment qu'il aurait été assassiné par Kagame et

ses hommes. On peut se permettre d'en douter. En effet, Kagame n'avait jamais exercé de commandement militaire. Par ailleurs, compte tenu de la popularité de Fred au sein du FPR, Paul Kagame n'avait aucune chance de réussir une telle opération. Enfin, des sources proches de Kimenyi affirment que son fidèle ami Fred et son staff auraient été assassinés par des forces spéciales américaines.

En effet, lorsque Rwigema décide d'attaquer le Rwanda le 01/10/1990, il aurait pris ses patrons de court. Il voulait appliquer sa stratégie, celle qui avait été rejetée lors de la réunion préparatoire de Sacramento. Cet acte fut considéré comme une insubordination et suscita le courroux en haut lieu. D'où la décision de remplacer Rwigema par Kagame, une personne sans état d'âme, susceptible d'obéir au doigt et à l'œil. Vantant les mérites de Kagame devant ses propres commanditaires<sup>25</sup>, Roger Winter décrira celui-ci en ces termes : « *He is a killing machine. Just the right guy we need for that job* »<sup>26</sup>. Problème, Kagame n'avait pas de prise sur les troupes<sup>27</sup>. Par ailleurs, il était honni des combattants du FPR. Qu'à cela ne tienne ! La solution sera rapidement trouvée.

Au moment où Fred franchit la frontière rwando-ougandaise à la tête de ses hommes, Paul Kagame se trouvait aux USA où il peinait à suivre un stage à Fort Leavenworth. Les parrains du FPR décidèrent d'interrompre le stage de Kagame. Ils dépêchèrent une équipe de « techniciens » chargé de reprendre la main dans la direction des opérations. L'équipe débarqua dans le nord du Rwanda via Kampala avec le Major Paul Kagame dans ses valises. Elle procéda au nettoyage dans les rangs du FPR et imposa Kagame à la tête de l'APR (Armée patriotique rwandaise). Par la suite, l'équipe des techniciens fut renforcée par de nouveaux éléments. Ils étaient recrutés principalement en Amérique du Nord et en Europe. Ils étaient chargés, notamment, de la formation et de l'encadrement des troupes, du renseignement, des écoutes radios ainsi que des opérations coup de poing. Ces assertions sont-elles fondées ? Seul l'avenir nous le dira.

Bien des « spécialistes » prétendent tout savoir sur le drame rwandais. Pourtant, chaque jour qui passe apporte son lot de nouvelles révélations qui permettent de reconstituer le puzzle.

25 Notamment devant Madeleine Albright et Susan Rice.

26 C'est une machine à tuer. C'est exactement le gars qu'il nous faut pour ce boulot.

27 A la demande de Fred Rwigema, Paul Kagame avait été nommé par le Président Museveni à la direction des services du renseignement militaire ougandais.

Un autre facteur explique les dissensions entre Kimenyi et Kagame. En effet, à l'instar de bien des Tutsi aujourd'hui, Kimenyi a fini par apprendre la vérité sur le génocide rwandais. Il a appris, après coup, la manière dont Kagame et ses « techniciens » avaient conduit les opérations sur le terrain et, particulièrement, durant la période d'avril à décembre 1994. Le massacre des populations civiles y compris des Tutsi, l'assassinat (prématuré) du Chef de l'Etat rwandais de l'époque, etc. En effet, des proches parents ainsi que des membres du FPR ont rapporté à Alexandre Kimenyi le massacre systématique des populations (hutu et tutsi sans distinction) perpétré par les troupes du FPR. Ces dernières avaient reçu l'ordre de nettoyer<sup>28</sup> le terrain. Dans un premier temps, les tueries visaient essentiellement les Hutu. Ensuite, les tueries visaient quiconque se trouvant sur le sol rwandais avant le 01/10/1990. Beaucoup de Tutsi subirent donc le même sort que les Hutu. A plusieurs reprises, les tueurs de Kagame se faisaient passer pour des Interahamwe ou des FAR. Ainsi, le Ministre Landouald Ndasingwa et toute sa famille, ShamuKiga (ancien consul du Luxembourg au Rwanda), Antoine Ntashamaje (président du Conseil d'Etat), Emile Nyungura (membre du PSD), Rosalie Gicanda<sup>29</sup> (pour ne citer que ceux-là) furent assassinés par les combattants du FPR. La propagande aidant, ces meurtres furent attribués aux Interahamwe ou à la Garde présidentielle.

Même s'il n'était pas opposé à l'élimination des Hutu, Kimenyi a mal vécu l'élimination des siens (les Tutsi) aussi bien par les Interahamwe que par les troupes du FPR.

Comme Alexandre Kimenyi, de plus en plus de Tutsi découvrent aujourd'hui la véritable nature du FPR. Cette organisation ne militait pas pour le retour des réfugiés ni pour la cause des Tutsi. Le FPR était et reste le bras armé des puissances qui ont leurs propres visées sur la Région. Le sort des Tutsi est le cadet de leurs soucis. Par ailleurs, faisant preuve d'un machiavélisme sans égal, Kagame considérait les Tutsi de l'intérieur comme un obstacle dont il devait se débarrasser afin de conquérir et d'asseoir son pouvoir.

Pour Alexandre Kimenyi et certains Tutsi clairvoyants, la victoire du FPR le 04/07/1994 à Kigali fut donc très amère. Quelques mois seulement après la « libération » (dès jan-

<sup>28</sup>Kufagiya en Kiswahili.

<sup>29</sup>Les biographes officiels de Paul Kagame prétendent que ce dernier serait l'un des neveux de Rosalie Gicanda, épouse du Roi Charles Mutara Rudahigwa. Cette version est contestée par certains milieux tutsi qui y voient une manœuvre visant à attribuer à Kagame une ascendance royale, donc légitime.

vier 1995) Alexandre Kimenyi commença à prendre ses distances vis-à-vis du système Kagame et de ses sponsors. La rupture fut totale en 1997. Kigali expliqua cette rupture par la frustration. D'après les thuriféraires du FPR, Kimenyi convoitait le poste de Premier ministre et aurait mal réagi lorsque cette fonction fut confiée à quelqu'un d'autre.

Au début des années 2000, il claqua la porte. En collaboration avec d'anciens membres ou sympathisants du FPR, Alexandre Kimenyi avait créé les partis politiques ARENA, puis AMAHORO People's Congress. Ces formations politiques étaient fort critiques à l'égard du régime de Kagame.

Ainsi, dans une lettre de trois pages adressée à Madame Carla Del Ponte (à l'époque procureur du TPIR), il avait demandé à celle-ci d'engager des poursuites contre les membres du FPR pour les crimes commis au Rwanda !

Il est allé encore plus loin en soutenant que le FPR n'a pas stoppé le génocide, mais l'a plutôt étendu vers l'est du Congo (Zaïre) à partir de 1998 avec l'extermination des Tutsi congolais.

Comme le torchon brûlait de plus en plus, les patrons occidentaux du FPR tentèrent de réconcilier les protagonistes, mais en vain. D'après Kimenyi, les premiers étaient tout aussi responsables de l'extermination des Tutsi.

Ces dernières années, face au parti pris manifeste de leurs parrains communs en faveur de Kagame, Alexandre s'était « assagi ». A plusieurs reprises, ses « amis » d'hier lui avaient gentiment mais fermement conseillé de mettre la pédale douce. Il avait obtempéré et adopté un profil bas. Cependant, il parlait de temps en temps. Ainsi, d'après l'un de ses proches, il aurait déclaré que *les Tutsi avaient été utilisés comme pions au service d'intérêts supérieurs étrangers*.

Que sa mort fasse couler tant de salive aujourd'hui, cela paraît tout à fait logique. Que cette mort soit naturelle ou provoquée, on ne le saura peut-être jamais. On peut cependant regretter que Kimenyi n'ait pas eu le courage de continuer sur sa lancée. Il avait tant de choses à apprendre aux Rwandais et au monde sur les préparatifs de l'invasion du Rwanda le 01/10/1990. Il emporte ses secrets avec lui.

On peut comprendre l'émoi, ainsi que les supputations provoquées par le décès du Professeur Kimenyi. Mort naturelle ou pas, cela importe peu. Toutefois, les admirateurs de

Kagame devraient méditer les propos de feu Alexandre : « les *Tutsi ont été utilisés comme pions au service d'intérêts supérieurs étrangers* ».

Enfin, j'ose espérer que le professeur Kimenyi aura fait des adeptes au sein de la communauté tutsi. Y aura-t-il assez de Tutsi courageux pour s'opposer au système Kagame? Dans le cas contraire, le Rwanda court à la catastrophe. L'ignorer serait suicidaire de la part des Tutsi.

Israël, les USA, la Grande-Bretagne, la Belgique, les sionistes, etc. ne pourront jamais garantir la sécurité des Tutsi dans la Région. Tous ceux qui, aujourd'hui, versent des larmes de crocodile sur le « génocide des Tutsi » poursuivent leurs propres intérêts. Où étaient-ils au printemps 1994? Qu'ont-ils fait pour empêcher l'hécatombe? Ils avaient pourtant tous les moyens pour. Au lieu d'œuvrer pour l'arrêt des combats, ils ont poussé au retrait des troupes onusiennes. Ils n'ont ménagé aucun effort pour dissuader ceux qui ont tenté de voler au secours du peuple rwandais en danger d'extermination. Parallèlement, ils renforçaient les capacités offensives de leur poulain en vue de lui permettre de parachever son entreprise macabre et de prendre le pouvoir. Alexandre Kimenyi l'avait compris. Les autres Tutsi finiront-ils par le comprendre?

Ces prétendus défenseurs de la cause tutsi se servent de certains Tutsi et du « génocide des Tutsi » comme fonds de commerce en vue d'atteindre leurs propres objectifs. Comme

ces puissances n'ont pas d'amis mais des intérêts, qu'adviendra-t-il des Tutsi lorsque celles-ci auront décidé de changer leur fusil d'épaule ou de chiens de garde? Les Tutsi devraient se distancier de ceux qui les envoient à l'abattoir dans l'intérêt des multinationales ayant pignon sur rue à Londres, à Paris, à New York, à Washington, à Anvers, à Bruxelles, à Amsterdam ou à Tel-Aviv.

Les Tutsi devraient dénoncer les crimes abominables qui sont commis en leur nom dans toute la région des Grands Lacs africains. Faute de quoi, ils risquent un jour de payer (une fois de plus) pour les autres.

La sécurité des Tutsi ne peut pas reposer sur la répression et la coercition permanentes contre leurs compatriotes et leurs voisins. Au Rwanda, au Congo comme partout ailleurs dans la région des Grands Lacs, la sécurité des Tutsi devrait reposer sur des rapports harmonieux entre eux et les autres composantes des sociétés qui les hébergent. Encore faut-il qu'ils parviennent un jour à se convaincre qu'ils sont citoyens au même titre que les autres et non des dieux devant lesquels le reste de la population doit se prosterner.

Enfin, il convient de rappeler aux courtisans de Kagame qu'ils ne seront jamais plus Tutsi que le Professeur Kimenyi et que le Général Rwigema. Aucun de ces flagorneurs n'aura jamais autant de mérite que ces deux hommes. Aveuglés par la haine et les délices du pouvoir, ces frotte-manches finiront-ils par ouvrir les yeux? Il serait plus que temps.

Chris Katoto

# L'attentat du 6 avril 1994

*N.D.L.R. : De nombreux articles parus dans les bulletins de RPP traitent de cette question. Afin de souligner « l'enfumage » (selon l'expression du Professeur Lugan) que certains se plaisent à développer au sujet de la seule enquête judiciaire menée jusqu'à présent sur l'attentat du 6 avril<sup>30</sup>, nous nous limiterons à reproduire un unique article concernant cette problématique. Il s'agit de la déclaration de diverses organisations de la société civile et politique de l'opposition rwandaise, à propos de la communication mensongère du gouvernement de Kigali sur les conclusions du rapport d'expertise technique ordonnée par les juges d'instruction français Marc Trévidic et Nathalie Poux.*

## Rwanda : Attentat du 6 avril 1994<sup>31</sup>

**Déclaration des organisations de la société civile et politiques rwandaises à propos de la communication mensongère du gouvernement de Kigali sur les conclusions du rapport d'expertise technique ordonné par les juges d'instruction français.**

DÉCLARATION DE PARIS

*Dimanche 12 février 2012*

Le 17 novembre 2006, le juge antiterroriste français Jean-Louis Bruguière a lancé des mandats d'arrêt internationaux contre des officiers du haut commandement de l'Armée patriotique rwandaise, branche armée du FPR (Front Patriotique rwandais) pour leur responsabilité dans l'attentat de Kigali contre l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana, dans la soirée du 6 avril 1994. Cet acte criminel a coûté la vie aux présidents Habyarimana du Rwanda et Ntaryamira du Burundi, à plusieurs ministres et membres de leurs suites, ainsi qu'à l'équipage français du Falcon 50. L'actuel président du Rwanda, le général Paul Kagame est nommément accusé par plusieurs de ses anciens proches collaborateurs d'être le commanditaire principal de cet attentat terroriste considéré comme l'élément déclencheur du génocide de 1994 et de tous les massacres ayant fait des millions de victimes au Rwanda

et en République Démocratique du Congo.

Poursuivant leurs investigations, les successeurs du juge Bruguière dans cette affaire, les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux, ont ordonné une expertise technique pluridisciplinaire, notamment balistique, dont les conclusions ont été communiquées aux parties à Paris, le 10 janvier 2012. Ce rapport qui n'avait pas pour objet de déterminer les auteurs ou leurs complices, s'intéresse principalement à l'arme utilisée et au lieu des tirs, et a confirmé les résultats des investigations réalisées par le juge Bruguière quant au type (SA16 soviétiques) et à l'origine (Ouganda) desdits missiles.

Alors même que la rencontre entre le juge et les parties venait à peine de se terminer, le gouvernement rwandais, par la voix de son ministre des affaires étrangères, publiait un communiqué dans lequel Madame Mushikiwabo Louise déclarait que le rapport d'expertise désignait les extrémistes hutus comme les auteurs de l'attentat du 6 avril 1994. Cette affirmation totalement fautive et dénuée de tout fondement ne figure nulle part dans ledit rapport.

L'on est en droit de se demander par quelle magie le gouvernement de Paul Kagame aurait pu connaître les résultats non encore communiqués d'une expertise jusque-là confidentielle. À moins qu'il n'en ait eu préalablement connaissance par un artifice que l'on serait en droit de questionner. Au même moment à Paris, les avocats des officiers du FPR présumés auteurs de l'attentat paradaient devant la presse parisienne et internationale, répétant les mêmes affirmations infondées sorties de leur imagination.

Dans la foulée, les dépêches d'agence et les unes des journaux français et belges titraient sur le même sujet en affirmant que les juges Trévidic et Poux avaient infirmé l'ordonnance du juge Bruguière du 17 novembre 2006, que l'attentat avait été commandité par les « extrémistes hutus » – sans plus les désigner –, et que le dossier étant désormais clos, le non-lieu restait la seule option qui s'imposait aux juges.

Un tel déchaînement médiatique visiblement préparé longtemps à l'avance et coordonné par les services de presse du gouvernement rwandais à Kigali, Bruxelles et Paris, avait comme objectif de manipuler l'opinion publique nationale et internationale, afin de blanchir le président Paul Kagame qui reste le

<sup>30</sup>Le rapport Hourigan traitait du même objet, nous savons comment il fut torpillé par Louise Harbour.

<sup>31</sup>Article RPP N° 27ter, année 2012.

commanditaire principal de cet attentat.

### **Les organisations de la société civile et politiques rwandaises réunies à Paris le 12 février 2012,**

#### **Après avoir passé en revue**

les différentes publications de presse sur le rapport d'expertise technique communiqué aux parties le 10 janvier 2012,

#### **Gardant**

à l'esprit que l'attentat du 6 avril 1994 a provoqué le génocide rwandais dont les conséquences continuent d'entretenir la haine et les tensions au Rwanda et dans les autres pays de la région des grands lacs,

#### **Solidaires**

avec les familles des victimes de cet attentat et de toutes les victimes du génocide qui en a résulté,

#### **Rappelant**

qu'après le génocide rwandais, d'autres massacres de populations du Rwanda, du Burundi et de la RDC ont été commis par l'armée du Front Patriotique Rwandais, et que ces crimes ont été considérés par le rapport d'enquête *Mapping* rendu public le 1<sup>er</sup> octobre 2010 par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, comme des crimes contre l'humanité, voire des actes de génocide,

#### **Considérant**

que le résultat des enquêtes des juges français aura des conséquences déterminantes sur l'avenir du Rwanda et des droits de l'homme dans ce pays,

#### **Rappelant**

que le respect de l'indépendance de la magistrature est un principe républicain et constitutionnel devant être tenu à l'écart des intérêts stratégiques, politiques ou de quelque autre nature que ce soit,

#### **Constatant**

avec regret qu'en l'espèce, au lendemain de la sortie du rapport d'expertise du 10 janvier 2012, le gouvernement rwandais, les avocats de la défense et quelques représentants de la presse française et belge notamment, ont publié des articles mensongers destinés à faire pression sur la justice française et à falsifier le contenu de ce rapport pour tromper et manipuler l'opinion française, rwandaise et internationale,

#### **Prenant**

à témoin le peuple rwandais et tous les peuples de la région des grands lacs qui ont eu à déplorer la perte de plusieurs millions de ressortissants suite aux crimes de masse commis dans cette région,

### **Tenant compte**

du contexte ci-avant rappelé,

Les associations de la société civile et les organisations politiques signataires de la présente déclaration,

- Renouvellent leur soutien sans faille aux familles des victimes françaises, rwandaises et burundaises de l'attentat du 6 avril 1994,
- Réitèrent leur confiance à l'indépendance des juges chargés de faire éclater la vérité dans cette affaire
- Exigent que les gouvernements concernés par cette enquête s'abstiennent de s'immiscer dans la procédure, ni dans un sens ni dans l'autre
- Dénoncent et condamnent les manœuvres du gouvernement rwandais tendant à falsifier et à manipuler, par voie médiatique, le contenu du rapport d'expertise technique du 10 janvier 2012
- Dénoncent l'utilisation de ce rapport à des fins de propagande politique
- Recommandent aux juges et aux enquêteurs de faire preuve de sagesse et de patience, afin que tous les témoins qui se sont manifestés puissent être entendus
- Dénoncent la ligne éditoriale de nombreux médias, français et belges notamment, qui refusent systématiquement de donner la parole aux témoins crédibles et aux victimes, se rendant ainsi complices des manœuvres d'étouffement de la vérité orchestrées par le gouvernement de Kigali
- Dénoncent le harcèlement et la terreur exercée par les lobbies pro-FPR sur toutes personnes ne partageant pas leur lecture de l'histoire récente du Rwanda.
- Appellent le peuple rwandais, la communauté rwandaise de la diaspora ainsi que les amis du Rwanda, à se mobiliser massivement pour réclamer une justice impartiale fondée sur la vérité, et pour appuyer d'autres actions envisagées par les organisations signataires de la présente déclaration en vue de soutenir les familles des victimes de l'attentat du 6 avril 1994, d'honorer leur mémoire ainsi que celle de toutes les victimes des autres crimes de masse qui en ont résulté.

Fait à Paris le 12 février 2012

Liste des signataires

**Collectif des victimes des crimes de masse commis dans la région des grands lacs africains - COVIGLA et Fédération Internationale des Associations Rwandaises - FEIDAR**

M. Ndagijimana Jean-Marie Vianney, président (sé)

**Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda - CLIIR**

M. Matata Joseph, porte-parole du CLIIR et Vice-président COVIGLA (sé)

**Communauté des Ressortissants Rwandais en Belgique - CORWABEL**

M. Komez Marius, président (sé)

**Association pour la Promotion Culturelle Rwandaise - APCR**

M. Kabanda Jean-Baptiste, Président APCR et Premier vice-président du COVIGLA (sé)

**Association des Rwandais de Toulouse - ART**

M. Kanyamibwa Jacques, représentant (sé)

**Réseau International pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme au Rwanda -****RIPRODHOR**

M. Rutihunza Théobald, président (sé)

**Rwanda Dream Initiative - RDI - Rwanda Rwiza**

M. Twagiramungu Faustin, président (sé)

**Parti social - PS Imberakuri**

M. Ryumugabe Jean-Baptiste, représentant au Benelux et dans l'Union européenne (sé)

**Convention Nationale Républicaine - CNR - INTWARI**

M. Hakizimana Emmanuel, Secrétaire général (sé)

**Mouvement Républicain pour la Paix et le Progrès - MRP**

M. Rukerantare Albert, président (sé)

## Rapports ONU et dossiers judiciaires

*N.D.L.R. : L'article qui suit a servi de document de base lors d'une réunion organisée au Parlement européen, à la demande des « Rencontres pour la Paix », le 31 janvier 2012. Ce relevé non exhaustif, arrêté début 2012, doit être complété par les nouveaux rapports de l'ONU et des ONG internationales publiés depuis sur le soutien direct du Rwanda au mouvement rebelle du M 23, sur les exactions commises à l'encontre des populations locales et sur la poursuite du pillage des ressources minières en RDC.*

### Réunion au Parlement européen : intervention relative aux documents officiels et procédures judiciaires concernant le FPR

La façon très orientée dont les conclusions du récent rapport d'expertise, sur l'attentat du 6 avril 1994, ont été présentées par la plupart des médias ne doit pas nous faire oublier le lourd contentieux qui, depuis 1990, est à mettre au passif de l'actuel régime liberticide de Paul Kagame. Imaginons, pour autant que faire se peut, ce que représente une montagne constituée de plusieurs millions de cadavres ! Car tel est bien le passif concret de celui que d'aucuns louent et citent en exemple, sans la moindre gêne, pour sa bonne gouvernance. Rappelons brièvement certains des éléments objectifs, parmi d'autres, qui existent et qui décrivent clairement la stratégie d'anéantissement développée, au fil des années, par un

régime en tous points comparables à d'autres régimes totalitaires de triste mémoire.

**Le rapport GERSONY**

Robert Gersony est un consultant américain qui a travaillé pour le compte du Haut-commissariat de l'ONU pour les Réfugiés, durant la période qui suivit la prise de pouvoir par le FPR au Rwanda et plus précisément du 1<sup>er</sup> août au 5 septembre 1994.

Les enquêtes menées sur le terrain par un team d'enquêteurs ont conduit Gersony à établir le caractère systématique et ciblé du massacre de plusieurs dizaines de milliers de Hutus par l'armée patriotique rwandaise (APR). Son rapport fut jugé tellement dérangeant à l'époque qu'il fut purement et simplement retiré de la circulation et considéré **comme n'ayant jamais existé**. L'escamotage de ce rapport politiquement très incorrect n'est qu'une tentative, parmi de nombreuses autres, de camoufler la vérité à l'opinion publique internationale quant à la véritable stratégie développée dans la région des Grands Lacs par l'Ouganda de Museveni et le Rwanda de Kagame et ce, avec la bénédiction si pas l'encouragement de certains pays anglosaxons.

**Les rapports GARRETON**

Roberto Garreton, avocat chilien des droits de l'homme, fut rapporteur spécial du Haut-commissariat de l'ONU aux Droits de l'Homme au Congo-Zaïre de 1994 à 2001. Il effectua différentes missions dans ce pays. Ses rapports dénoncent, entre autres, l'agression de l'Ouganda et du Rwanda contre les réfugiés Hutu

et les massacres répétés dans les camps de réfugiés dont les principales victimes furent des femmes, des enfants et des personnes âgées.

### **Le Mapping Report**

Sous la direction de Navanethem PILLAY, la Haut commissaire de l'ONU aux Droits de l'Homme (HCDH), est publié, le 1<sup>er</sup> octobre 2010, un rapport de près de 600 pages qui constitue une véritable cartographie des *violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 en République démocratique du Congo (RDC)*. Derrière ce libellé se cache une décennie de meurtres, de viols, de pillages auxquels prirent part plusieurs pays de la région. Des actes qui firent un nombre indéterminé de morts, mais qui se chiffrent au bas mot à plusieurs millions. Selon l'ONG International Rescue Committee, rien que sur le sol de la RDC, 3,8 millions de personnes auraient péri entre août 1998 et avril 2004. Autant de crimes qui sont, à quelques exceptions près, restés impunis. Si l'on considère la période allant de 1990 à nos jours, les experts s'accordent pour estimer le nombre de victimes au Rwanda et en RDC se situant dans une fourchette allant de 6 à 8 millions de personnes.

La compilation des rapports existants et la collecte de nouveaux témoignages menées par le HCDH fournissent une base pour des poursuites judiciaires à venir contre les auteurs de ce que le HCDH qualifie de *crimes contre l'humanité, crimes de guerre, voire de génocide*. Le document estime, en effet, que *les attaques systématiques et généralisées (N.D.L.R. : contre des Hutu réfugiés en RDC) révèlent plusieurs éléments accablants qui, s'ils sont prouvés devant un tribunal compétent, pourraient être qualifiés de crimes de génocide*.

Précisons, enfin, que la Cour pénale internationale (CPI) n'est que partiellement compétente en la matière. En effet, son mandat prend cours à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002 et donc, une partie importante des exactions commises échappe à son champ d'action. Il faut donc créer une structure judiciaire ad hoc qui, sans aucun doute, ne sera pas évidente à mettre en place. Celle-ci devra impérativement tenir compte du bilan très controversé du TPIR<sup>32</sup> pour, cette fois, rendre une véritable justice qui permette ensuite la réconciliation entre Congolais du Congo et entre Rwandais du Rwanda, mais aussi entre les Africains eux-mêmes.

Outre les différents rapports de l'ONU, signalons également les nombreux autres établis depuis 1994 par des ONG internationales, telles que Amnesty international, Human rights watch, African rights ou International Rescue Committee, par la Fédération internationale des Droits de l'Homme (FIDH) et l'Organisation de l'Unité Africaine.

### **L'enquête du juge français Jean-Louis Bruguière**

L'enquête du juge français concerne uniquement l'attentat terroriste du 6 avril 1994 sur le Falcon 50 du président Habyarimana. Elle fut initiée en 1998 suite à une plainte contre X déposée initialement par la fille d'un des membres de l'équipage du Falcon présidentiel, plainte à laquelle se sont joints ensuite d'autres membres des familles. Fin novembre 2006, le juge Bruguière rend une ordonnance par laquelle il demande que neuf mandats d'arrêt internationaux soient décernés à l'encontre de proches collaborateurs de Paul Kagame. En ce qui concerne le président en exercice du Rwanda, couvert par son immunité de chef d'État, le juge se tourne vers le Secrétaire Général de l'ONU et préconise que le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), compétent en la matière, prenne le relais des poursuites.

Suite au départ à la retraite du juge Bruguière, le dossier est repris par le juge Marc Trévidic et son assistante Nathalie Poux.

Le dossier français n'est pas le seul à traiter de l'attentat du 6 avril 1994. En 1997, Michael Hourigan, chef d'une équipe d'enquêteurs du TPIR travaillant à Kigali, avait constitué un dossier dont les éléments mettaient l'actuel régime de Kigali en cause dans l'assassinat des présidents Habyarimana et Ntaryamira. Cette enquête fut menée à charge et à décharge, puisqu'elle visait initialement à établir l'implication des extrémistes hutus dans cet attentat. Toutefois, les éléments recueillis pointèrent, en réalité, la responsabilité directe du Front patriotique rwandais (FPR). Nous savons ce qu'il est advenu du « dossier Hourigan » : rangé de façon péremptoire au fond d'un tiroir par le procureur du TPIR de l'époque, la canadienne Louise Arbour. Quant à Michael Hourigan il fut sommé d'arrêter, *sine die*, ses investigations et de détruire tous les documents s'y rapportant. Précisons qu'il a été entendu comme témoin lors de l'instruction menée par le juge Bruguière.

---

32 Tribunal pénal international pour le Rwanda.

## **L'enquête du juge espagnol Fernando Andreu Merelles**

Une plainte fut déposée en février 2005 devant la justice espagnole. Elle est consécutive aux assassinats de neuf ressortissants espagnols (six missionnaires catholiques, une infirmière, un médecin et un journaliste) et de citoyens de nationalité rwandaise perpétrés au Rwanda et en République démocratique du Congo entre 1994 et 2002. La particularité de ce dossier est que la plainte émane du « Forum international pour la vérité et la justice dans l'Afrique des Grands Lacs ». Cette association regroupe un grand nombre de personnes et d'institutions dont, entre autres, l'ancien Prix Nobel de la Paix, l'Argentin Adolf Perez Esquivel, le candidat Prix Nobel de la Paix, l'Espagnol Juan Carrero Saralegui, l'ex-sénatrice américaine Cynthia McKinney, la Province de Navarre en Espagne et plusieurs associations rwandaises.

Le juge d'instruction Fernando Andreu Merelles, de l'Audience nationale de Madrid, fut chargé de l'enquête. C'est sur base de la loi de compétence universelle que la justice espagnole s'est déclarée compétente pour enquêter sur ces crimes. Le juge précise que s'il s'avère que ces crimes ont été commis dans un contexte plus large (génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité) il englobera alors ces faits et la qualification appropriée dans son enquête.

Le 6 février 2008, le juge espagnol délivre 40 mandats d'arrêt internationaux à l'encontre d'officiers de l'APR. Dans un arrêt circonstancié de 181 pages, il estime que les personnes visées ont commis des actes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et terrorisme sur ordre du président Kagame. Ce dernier bénéficie de l'immunité que lui confère sa fonction et n'est donc pas l'objet d'un mandat d'arrêt. Dans ses conclusions, le juge accuse le FPR d'avoir mis en place une véritable méthode criminelle. Il estime que depuis sa prise du pouvoir à Kigali, en juillet 1994, le parti a créé un véritable règne de la terreur, non seulement par la structure même de son régime dictatorial, mais surtout par la mise en place de structures parallèles responsables de crimes odieux commis contre la population civile, tant nationale qu'étrangère. Le point culminant de cette politique, poursuit-il, est la stratégie d'invasion et de conquête du Congo qui, sous couvert de motif sécuritaire, devait permettre, entre autres, la réalisation du pillage des ressources naturelles précieuses, de sorte à se maintenir au pouvoir et exercer une domination géostratégique sur la région. Le juge relève par ailleurs que les crimes commis en 1994 sont du ressort du TPIR.

Outre ces deux enquêtes qui se sont clôturées par la délivrance de mandats d'arrêt, il y a lieu également de mentionner diverses plaintes déposées par des citoyens rwandais, à titre personnel ou au nom d'associations, à l'encontre du FPR ou de l'APR et ce, devant des instances internationales ou des juridictions nationales. Aucune suite ne leur a été réservée jusqu'à présent.

Signalons, dans ce contexte, l'initiative prise par le **Collectif des Victimes des crimes de masse commis dans la Région des Grands Lacs (COVIGLA)** pour s'organiser afin de lutter contre l'impunité et de promouvoir les principes fondamentaux des droits de l'homme, en particulier le respect du droit à la vie. Le collectif est une association dûment constituée, ayant une personnalité juridique et son siège à Paris. Toute personne qui estime être en situation de faire appel au COVIGLA est invitée à prendre contact avec son secrétariat: [covigla@gmail.com](mailto:covigla@gmail.com).

## **Le pillage des ressources minières de la RDC**

Depuis l'an 2000, l'ONU se penche régulièrement sur le pillage à grande échelle des ressources minières de la RDC. Un Groupe d'experts livre régulièrement (2001, 2002, 2003, 2005, 2007, 2009, 2010) un rapport relatif à cette problématique au Secrétaire Général de l'ONU. Ce groupe étudie la réalité du pillage et met systématiquement en évidence la responsabilité des commanditaires et le rôle particulièrement actif joué par l'Ouganda et la Rwanda et dans une moindre mesure par le Burundi, le Zimbabwe et l'Angola.

Au fil des années et des conflits, la méthode pour mettre à sac la partie orientale du Congo a connu des évolutions. Toutefois, un fil conducteur demeure: le rôle majeur de l'Ouganda et du Rwanda.

Dans son dernier rapport, datant de novembre 2010, le Groupe d'experts précise que des unités de l'armée nationale congolaise (FARDC), en réalité les anciens rebelles du MLC et du CNDP<sup>33</sup> intégrés aux FARDC, contrôlent les zones les plus riches en minerais des provinces du Nord et du Sud Kivu. Ces zones sont particulièrement riches en étain, en or et en tantale, un minerai rare et important pour la fabrication de certains appareils électroniques.

Si besoin en est, le travail réalisé par le Groupe d'experts de l'ONU est en tous points confirmés par les différents rapports publiés par l'ONG britannique Global Witness. Celle-ci dénonce également le commerce illicite des minerais de l'est de la RDC, pointant direc-

<sup>33</sup> Sous obédience du Rwanda.

tement la responsabilité du Rwanda qui entretient des réseaux réexportant, à partir du territoire rwandais, les minerais sortis frauduleusement du Congo.

Malgré le fait que les commanditaires et les acteurs sont parfaitement identifiés depuis des années, le Conseil de Sécurité ne semble nullement intéressé de mettre un terme à ce scandale international. Pourtant, cette exploitation illégale va de pair avec la perpétration de crimes graves contre l'humanité dont les populations congolaises sont les victimes depuis de trop nombreuses années. La communauté internationale est parfaitement informée du calvaire que vivent ces populations. Mais, comme ce fut le cas en 1994, elle a décidé de ne rien voir, de ne rien entendre et de ne rien dire.

En conséquence, « **Rencontres pour la Paix** » s'adresse aux parlementaires européens et leur demande une attention toute particulière dans les domaines suivants :

1. L'UE est un des bailleurs de fonds les plus importants dans la région des Grands Lacs. Quel est le contrôle réel exercé, par les institutions compétentes, sur l'utilisation des budgets alloués? Est-il normal qu'un pays comme le Rwanda qui bénéficie de l'aide européenne entretienne des forces armées pléthoriques avoisinant les 100 000 hommes. Alors que, sous la contrainte budgétaire, la plupart des pays européens diminuent leurs effectifs militaires, l'argent du contribuable européen est indirectement utilisé pour permettre au Rwanda d'entretenir un outil militaire surdimensionné.
2. Ne pourrait-on s'attendre de la part des pays européens à une attitude plus solidaire lorsque des mandats d'arrêt internationaux sont lancés par une autorité judiciaire d'un pays de l'UE? Comment expliquer que la Belgique a accordé, en septembre dernier, un visa Schengen au général Kanyenzi Karake<sup>34</sup>, pour lui permettre d'accompagner le président Paul Kagame lors de sa visite en France, alors qu'il fait l'objet d'un mandat d'arrêt international émis par la justice espagnole en 2008?
3. Si, au lendemain de la publication du Mapping Report, le député européen Louis Michel a cru devoir lancer au sein du Parlement européen le « *Cercle des amis du Rwanda* », pour quelle raison n'existe-t-il pas, au sein de cette même institution, un « *Cercle pour la Justice et la Vérité dans la région des Grands Lacs* »? Voilà des années que l'on tue, assassine, massacre, viole et

pille dans cette région. N'est-ce pas également le rôle de l'UE de peser de son poids moral pour exiger qu'il soit donné suite aux conclusions du Mapping Report? Et plutôt que de financer un régime totalitaire, ne serait-il pas plus approprié d'allouer des moyens budgétaires à la mise sur pied d'un Tribunal international ad hoc? Quoi de plus normal puisqu'un appui financier significatif a été consenti au profit de l'organisation des juridictions Gacaca qui sont, à présent, arrivées à leur terme? Comment envisager une possible réconciliation dans cette région de l'Afrique en faisant l'impasse sur la Vérité et la Justice?

4. Quand mettra-t-on un terme, au sein du Parlement européen, à l'omerta sur le pillage des ressources minières en RDC, sur la balkanisation de la partie orientale du pays et sur le martyre vécu, depuis tant d'années, par les populations locales? Personne ne peut ignorer le rôle joué par un des pays membres de l'UE dans l'écoulement du produit de ce pillage criminel. L'UE va-t-elle enfin agir pour mettre un terme à une situation qui va à l'encontre de sa propre Constitution? Ou bien continuera-t-elle à se faire la complice des intérêts prédateurs des multinationales?
5. « Rencontres pour la Paix » exhorte le Parlement européen à marquer un soutien concret à la société civile congolaise et rwandaise. Ce soutien peut s'exprimer, entre autres, par un appui financier au dialogue inclusif inter-rwandais que seuls le gouvernement fédéral espagnol et le gouvernement régional des îles Baléares soutiennent depuis plusieurs années et qui risque de s'arrêter faute de moyens. De même, l'initiative prise par le **COVIGLA** (voir supra) mérite une attention et un soutien tout particuliers. Le fait que la société civile en soit réduite à devoir s'organiser pour que ses droits les plus élémentaires soient reconnus et défendus, dénote une certaine déficience démocratique de la part de nos institutions européennes.

La commission Afrique centrale de RPP

<sup>34</sup> Actuel chef du service du renseignement rwandais.

## À propos du génocide

### Génocide Rwandais, génocide des Tutsi ou génocide des Grands Lacs?<sup>35</sup>

Nous avons été interpellés par un article traitant du thème du négationnisme appliqué au génocide de 1994 au Rwanda (**La Revue Nouvelle N° 4**). Le sujet est plus que sensible et n'est sans doute pas encore suffisamment mûr pour être abordé avec toute la sérénité indispensable. Une des causes de cette absence de sérénité est très certainement la propension compulsive de certains à traiter de révisionniste et/ou de négationniste tout qui ose contester un tant soit peu la version, soi-disant officielle, de ces terribles événements. Ce n'est pas en jetant l'anathème sur ceux qui expriment, en toute honnêteté, une autre façon de voir les choses que le sujet gagnera en clarté et en objectivité. Mais peut-être est-ce, précisément, cette confusion malsaine que d'aucuns souhaitent entretenir, dans l'espoir de voir pareille stratégie leur éviter de se retrouver face à leurs propres contradictions? Depuis 1994, nous nous interrogeons sur le phénomène du génocide proprement dit. Il ne suffit pas de se contenter d'acter que plusieurs centaines de milliers d'êtres humains ont été exterminés sur une période de cent jours et, ce constat une fois établi, de considérer la chose comme définitivement entérinée. L'horreur de la tragédie humaine vécue par les Rwandais justifie à elle seule que tout soit mis en oeuvre afin que la dernière parcelle du dernier doute soit levée. Non seulement sur l'ensemble des éléments qui ont rendu le génocide, sa rapidité et son ampleur possibles, mais également sur l'origine ethnique exacte de ceux qui en ont été les véritables victimes. Un des éléments qui caractérise le dialogue de sourds entre les adeptes de la « version officielle » et les autres est le refus catégorique des premiers de tolérer toute confrontation d'idées. Pour eux, il n'est en aucun cas question que la moindre virgule de ce qu'ils considèrent comme la vérité historique soit remise en cause. Cet acharnement à vouloir considérer les choses comme coulées dans l'immuabilité est, sur le plan intellectuel, pour le moins sujet à caution. Si, quelques mois avant sa mort, Alison Des Forges, la spécialiste du génocide rwandais, a exhorté le procureur du Tribunal pénal inter-

national pour le Rwanda (TPIR) à poursuivre les crimes commis par des éléments du Front patriotique rwandais (FPR) au cours de la période du génocide et des mois qui le suivirent, on peut logiquement se demander si le refus de transparence du FPR et de ses relais c'est pas avant tout dicté par la crainte de voir un autre scénario supplanter celui qu'ils assèment depuis des années à la communauté internationale et ce, de façon quasi incantatoire? Nous disions avoir été interpellés par l'article paru dans « **La Revue Nouvelle N° 4** ». En effet, la rhétorique utilisée nous semble plutôt artificielle. Comme si, entre 1994 et 2009, rien de bien particulier n'était venu alimenter la réflexion générale. Comme si, quinze ans après les faits, les perceptions qui pouvaient être les nôtres à l'origine restaient identiques à elles-mêmes, malgré l'ensemble des éléments objectifs mis à notre disposition au fil des années. D'autre part, bien que nous ne mettions nullement en doute les intérêts de certains à minimiser la réalité des faits, voire à la nier, nous estimons cependant que mettre dans le même sac, tout qui exprime une opinion différente de celle prônée par l'actuel régime rwandais, est un raccourci un peu facile.

### À propos de l'assimilation du génocide rwandais à la Shoah

C'est à dessein que nous utilisons l'expression « génocide rwandais », encore que l'appellation « génocide des Grands Lacs » nous semble plus appropriée au regard des 6 à 8 millions de victimes immolées, au Rwanda, au Burundi et en RDC, par une bande de fanatiques assoiffés de pouvoir absolu. Mais, la Shoah et le génocide rwandais constituent-ils vraiment deux événements comparables? Du moins en l'état actuel des choses. Si les conditions dans lesquelles la Shoah a été planifiée, organisée et exécutée sont connues dans leurs plus infimes détails, c'est loin d'être le cas du génocide rwandais. Même si certains épisodes ont fait l'objet de narrations circonstanciées, il nous manque toujours cette vision globale des choses qui seule pourra nous permettre d'appréhender la réelle dimension historique de cette tragédie humaine<sup>36</sup>. Tant que ce n'est pas le cas, toute tentative d'assimila-

<sup>35</sup> N.D.L.R. : Le Mapping Report du Haut commissariat de l'ONU aux droits de l'homme (publié en 2010) fournit de très sérieux éléments de réponse à cette question. Il met en évidence le caractère systématique et généralisé des crimes de guerre, contre l'humanité voire de génocide commis par l'armée patriotique rwandaise à l'encontre, entre autres, des réfugiés hutu en RDC.

<sup>36</sup> Extrait article RPP N° 23, année 2009.

tion nous paraît hautement suspecte. En effet, pour avoir été directement impliqué dans les événements d'avril 1994, nous témoignons que le sort des Tutsis de l'intérieur n'a jamais fait partie des préoccupations des responsables du FPR. Au contraire, il a servi d'alibi à d'autres objectifs que l'imagination a, de fait, beaucoup de peine à concevoir. Pour rappel, la justification donnée par le FPR pour reprendre les hostilités à Kigali, le 7 avril 1994, fut précisément l'incapacité ou le manque de volonté des autorités gouvernementales à mettre un terme aux crimes dont les Tutsis étaient les victimes. Or, que faut-il constater :

- à aucun moment le FPR n'a tenté, malgré les effectifs significatifs dont il disposait sur place, de sécuriser des zones pour permettre aux Tutsis de s'y réfugier ;
- à aucun moment le FPR n'a accepté les propositions de cessez-le-feu présentées par la MINUAR et par les forces gouvernementales afin d'unir les moyens respectifs pour mettre un terme à la situation de non droit qui se développait dans le pays ;
- plutôt que de requérir l'intervention des contingents nationaux belges, français et italiens venus évacuer les expatriés, pour juguler le massacre de leurs frères tutsis de l'intérieur, les autorités du FPR menacèrent, au contraire, de s'en prendre à ces forces étrangères et ce n'est que forcées et contraintes qu'elles acceptèrent une trêve de 48 heures pour permettre le bon déroulement de l'évacuation.

Le général Dallaire, le commandant de la force militaire de la MINUAR, relève également la même ambiguïté dans l'attitude des autorités du FPR à l'égard des Tutsis de l'intérieur. Dans les conclusions de son livre « J'ai serré la main du diable », il écrit ceci : *Mais les morts rwandais peuvent aussi être attribués à Paul Kagame, ce génie militaire qui n'a pas accéléré sa campagne quand l'envergure du génocide fut manifeste et qui, en quelques occasions, m'a même entretenu avec candeur du prix que ses camarades tutsis auraient peut-être à payer pour la cause.*

Quant à Jacques-Roger Booh Booh, le chef de la mission de l'ONU au Rwanda, c'est l'ambiguïté globale du FPR, par rapport au processus de paix même, qu'il stigmatise dans son livre<sup>37</sup>. N.D.L.R. : nous sommes fin mars 1994, la dernière tentative de mise en place des institutions de transition vient d'échouer suite à la politique de la chaise vide menée par le FPR : *Dès cet instant, le FPR a menacé une fois encore, depuis son QG de Mulindi, de suspendre durablement tout dialogue sur le processus de paix. Son masque venait de tom-*

*ber. Il avait longtemps caché son jeu. Mais, cette fois, les choses étaient claires. Ce parti n'avait certainement pas envie de faire aboutir le processus de paix. Il est surprenant de constater que, chaque fois que l'on était sur le point d'aboutir avec le MRND, (N.D.L.R. : le parti du président Habyarimana) le FPR brandissait à son tour des exigences et des conditions difficiles à remplir. Tout laissait donc croire que ce mouvement était bien contre la paix. L'appréciation de Monsieur Booh Booh, relative à la guerre qui opposa le FPR et les forces gouvernementales (FAR), est tout aussi claire : Le gouvernement « d'unité nationale » a été constitué le 19 juillet. Le FPR venait de remporter la guerre contre les FAR au prix de plusieurs milliers de morts rwandais, hutus et tutsis confondus. Cette victoire ne fait pas du mouvement FPR un front de héros innocents comme il veut le faire croire. Le FPR a incontestablement commis, comme les FAR, des crimes contre l'humanité et mérite d'être traité comme tel<sup>38</sup>. Nous faisons remarquer que dans l'état actuel des choses toute assimilation entre la Shoah et le génocide rwandais nous paraît sujet à caution. Nous avons, en effet, le sentiment que ceux qui prônent pareille symbiose espèrent surtout pouvoir se mettre à l'ombre de l'intangibilité de la Shoah et ce faisant, couler en force de chose leur version par trop unilatérale des événements. Les éléments objectifs qui, depuis 1990, sont à notre disposition nous recommandent de consacrer le temps nécessaire à la clarification de cette période troublée de l'histoire de l'Afrique centrale. Toute précipitation ne peut qu'avoir une incidence néfaste sur la manifestation de la Vérité. Elle seule rendra possible (du moins nous l'espérons) la réconciliation du peuple rwandais. Finalement, la persistance de cette ambiguïté historique ne fera qu'accentuer ce révisionnisme et ce négationnisme revanchard mis en évidence dans l'article de « **La Revue Nouvelle N° 4** ». En tout état de cause, une véritable réconciliation entre les populations de la région des Grands Lacs ne peut se concevoir que si toutes les victimes, sans restrictions aucune, sont associées dans le même devoir de mémoire. Ne tenir compte que d'une seule catégorie de victimes, en reléguant les autres dans les oubliettes de l'histoire, constituerait une lourde hypothèque sur l'avenir.*

Luc Marchal

<sup>37</sup> Le patron de Dallaire parle, éditions Duboiris, p. 115.

<sup>38</sup> Ibidem, p. 184.

# Pour le TPIR, le génocide du Rwanda n'a pas été programmé

Par Bernard Lugan<sup>39</sup>

**Un nouveau et important jugement rendu par le TPIR, mardi 19 mai 2011, achève de réduire à néant la thèse du génocide programmé. Or, c'est sur ce postulat qu'est pourtant écrite l'histoire « officielle » depuis les années 1990 et c'est sur lui que repose la « légitimité » de l'actuel régime de Kigali.**

C'est au travers de quatre importants procès que l'histoire officielle du génocide du Rwanda a été totalement révisée :

- Celui de Ferdinand Nahimana ou procès du « fondateur » de la RTLM (radio télévision des Mille Collines),
- Celui du colonel Théoneste Bagosora ou procès du « cerveau du génocide »,
- Celui de Protais Zigiranyirazo ou procès de l'« Akazu »,
- Celui de la hiérarchie militaire ou « Militaires II » qui jugeait les anciens chefs d'état-major de l'armée et de la gendarmerie, les généraux Augustin Bizimungu et Augustin Nindiliyimana, ainsi que le major François-Xavier Nzuwonemeye et le capitaine Innocent Sagahutu.

Expert assermenté dans les trois derniers procès, j'ai remis de volumineux rapports défendus et présentés devant le TPIR. Je suis donc bien placé pour décrypter la portée des jugements au-delà du véritable « enfumage » auquel se sont livrés les média ayant agi en simples porte-voix du régime de Kigali et de l'histoire « officielle ».

## **Le jugement Nahimana ou la première réfutation de la thèse officielle du génocide programmé.**

A travers le procès emblématique de Ferdinand Nahimana, l'accusation voulait démontrer que les « extrémistes hutu » avaient, depuis des années, prémédité le génocide des Tutsi et qu'ils avaient fondé la RTLM pour le préparer. Comme Ferdinand Nahimana avait été l'un des créateurs de cette radio, le procureur soutenait qu'il était donc l'un des organisateurs, ou du moins des inspireurs de ce génocide.

En première instance, la Cour se rangea aux

affirmations-arguments du procureur et Ferdinand Nahimana fut condamné à la prison à perpétuité, pour *entente en vue de commettre le génocide*, ce qui signifiait donc que pour les juges, ce génocide avait été programmé. Nahimana fit appel de ce jugement.

Le 28 novembre 2007, la Chambre d'appel du TPIR a totalement renversé le jugement de première instance en acquittant Ferdinand Nahimana du crime d'*entente en vue de commettre le génocide, d'incitation directe et publique à commettre le génocide, de persécution et d'extermination*, considérant que la création de la société RTLM et de la radio du même nom n'entraient en rien dans le plan de génocide. Les juges d'appel ont ainsi fait une nette et claire distinction entre les périodes antérieures et postérieures au 6 avril 1994, considérant que : *La Chambre de première instance a commis une erreur (...) en concluant (dans son jugement) que les émissions de la RTLM diffusées avant le 6 avril ont substantiellement contribué à la commission d'acte de génocide (...) seules des émissions de la RTLM diffusées après le 6 avril 1994 ont incité à la commission d'actes de génocide.*

Traduction : si avant le 6 avril 1994 la RTLM n'a pas incité au génocide lequel n'a débuté qu'après cette date, c'est qu'il n'était pas programmé. Les juges d'appel du TPIR n'ont donc pas considéré radio RTLM d'avant le 6 avril comme un instrument d'incitation génocidaire.

Ferdinand Nahimana a cependant été condamné en appel à 30 années de prison, sur le motif qu'il était Directeur de la radio RTLM, or, sa Défense a démontré qu'il ne le fut ni de fait, ni de droit. C'est donc en tant que soi-disant responsable hiérarchique des journalistes de RTLM qu'il n'était pourtant pas qu'il a été condamné.

## **Le jugement Bagosora ou l'acquittement du « cerveau du génocide » du chef de préméditation de ce génocide.**

Le colonel Bagosora fut constamment présenté comme le « cerveau du génocide » par le Procureur du TPIR. L'accusation soutenant qu'il y avait eu complot et entente en vue de commettre le génocide, le procès du colonel Bagosora allait donc lui permettre de démontrer et de démonter son architecture. Le désaveu du procureur fut total.

Au terme de ce procès fleuve rythmé par 409 jours d'audience, par les déclarations de 242 témoins à charge et à décharge remplissant 30 000 pages de compte rendus d'audience, par 1 600 pièces à conviction, par 4 500 pages de conclusions et par 300 décisions écrites, la

<sup>39</sup> L'Afrique réelle N° 18 de juin 2011. L'auteur est, entre autres, professeur à l'École de Guerre à Paris, il enseigne aux Écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan et est expert auprès du TPIR.

Cour, dans son jugement en date du 18 décembre 2008, a déclaré le colonel Bagosora non coupable *d'entente en vue de commettre un génocide*, infligeant ainsi un énorme camouflet au procureur et faisant voler en éclats les bases de son acte d'accusation, donc de l'histoire officielle du génocide du Rwanda.

Les 40 éléments présentés par le procureur pour tenter de prouver la planification n'ont ainsi pas été considérés comme probant par les juges qui parlent de *nombreux faits au regard desquels le procureur n'a pas établi le bien-fondé de sa thèse*<sup>40</sup>.

*Plusieurs éléments qui ont servi de base à la thèse développée par le Procureur sur l'entente (en vue de commettre le génocide) n'ont pas été étayés par des témoignages suffisamment fiables. (...) En conséquence, la Chambre n'est pas convaincue que le Procureur a établi au-delà du doute raisonnable que la seule conclusion raisonnable qui se puisse tirer des éléments de preuve produits est que les quatre accusés se sont entendus entre eux, ou avec d'autres, pour commettre le génocide (...)*<sup>41</sup>.

Le colonel Bagosora a néanmoins été condamné à l'emprisonnement à perpétuité pour des crimes commis entre le 6 et le 9 avril 1994, non pas par lui, mais par des gens qui étaient supposément sous ses ordres, ce qu'il conteste fortement. Il a fait appel du jugement. Comme dans l'affaire Nahimana, c'est donc uniquement en fonction de sa prétendue responsabilité hiérarchique que le colonel Bagosora a été condamné.

### **Le procès Zigiranyirazo et la fin du mythe de l'« Akazu ».**

Selon le procureur du TPIR, le génocide fut planifié par l'Akazu (ou petite maison, ou petite hutte), cercle nébuleux et criminel constitué autour de la belle famille du président Habyarimana et dont Protais Zigiranyirazo, frère d'Agathe Habyarimana, épouse du président, était le chef. C'est ce petit groupe qui aurait comploté et planifié l'extermination des Tutsi dans le but de préserver son pouvoir et son influence.

Ce procès était donc également emblématique puisqu'il était censé mettre en évidence le cœur même de la préparation du génocide. Or, le 18 décembre 2008 le jugement de première instance a écarté la thèse du complot ourdi par M. Zigiranyirazo et sa belle famille et l'a acquitté du principal chef d'accusation, à

savoir d'avoir prémédité le génocide et d'avoir comploté en ce sens avec le colonel Bagosora, Agathe Kanziga épouse du président Habyarimana et d'autres pour exterminer les Tutsi du Rwanda. Le mythe de l'Akazu s'envolait donc. D'autant plus que, durant le procès, deux hauts responsables d'un parti d'opposition au président Habyarimana étaient venus déclarer sous serment qu'ils étaient les inventeurs de la notion d'« Akazu », ce qui leur avait permis de déstabiliser le pouvoir.

En revanche, le jugement de première instance a retenu la responsabilité de Protais Zigiranyirazo pour deux événements, survenus à Kigali et dans la préfecture de Gisenyi.

Le 16 novembre 2009, ces deux dernières accusations ont été rejetées en appel et M. Zigiranyirazo a été acquitté et immédiatement libéré.

### **L'affaire dite « Militaires II » ou l'acquittement de la hiérarchie militaire du chef de programmation du génocide.**

Dans cette affaire étaient jugés les anciens chefs d'état-major de l'armée et de la gendarmerie, les généraux Augustin Bizimungu et Augustin Ndindiliyimana ainsi que le major François-Xavier Nzuwonzmeyer et le capitaine Innocent Sagahutu.

Le 19 mai 2011, le général Augustin Ndindiliyimana a été condamné à une peine couvrant sa détention préventive et immédiatement libéré, cependant que les trois autres accusés étaient condamnés pour génocide (Bizimungu), crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Ils ont tous fait appel du jugement les concernant.

Tous les quatre ont cependant été acquittés du chef principal qui était celui de l'entente en vue de commettre le génocide. Ainsi donc, pour le TPIR, la hiérarchie militaire n'a ni prémédité, ni programmé le génocide.

A travers ces quatre jugements, c'est donc toute l'histoire officielle du génocide qui est réduite à néant. En effet, si ce génocide ne fut ni prémédité, ni programmé, c'est donc qu'il fut « spontané ». Or, l'évènement majeur et déclencheur qui provoqua la folie meurtrière fut évidemment l'assassinat du président Habyarimana dans la soirée du 6 avril 1994. Les massacres commencèrent en effet dès la nouvelle de l'attentat connue, quand les partisans du président assassiné attribuèrent ce crime au FPR, donc à leurs yeux aux Tutsi et à leurs alliés hutu, les « Hutu modérés » selon l'appellation des journalistes.

Ceux qui auraient abattu l'avion du président Juvénal Habyarimana portent donc l'immense

40 Résumé du jugement rendu en l'affaire Bagosora et al., TPIR-98-41-T, jugement 18 décembre 2008, p. 1.

41 Ibidem, p. 16-18.

responsabilité d'avoir provoqué, volontairement ou involontairement le génocide de 1994. Les futurs et inévitables procès des actuels dirigeants rwandais permettront de le savoir.

Or, selon le juge français Bruguière et le juge espagnol Merelles, le président Kagame lui-même aurait ordonné cet attentat et ils donnent les noms de ceux qui auraient tiré les deux missiles ayant abattu l'avion présidentiel.

\*\*\*\*\*

## **Arusha : Nouvelle dérogation aux conclusions habituelles**

Dépêche de l'Agence Hironnelle, 20 mai 2011.

L'universitaire français, André Guichaoua, l'un des meilleurs spécialistes du Rwanda, estime que le jugement rendu mardi par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) dans l'affaire « Militaires II » déroge aux conclusions habituelles.

Le TPIR a condamné mardi pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre, les anciens chefs d'état-major de l'armée et de la gendarmerie, les généraux Augustin Bizimungu et Augustin Nindiliyimana<sup>42</sup>. Comme Bagosora en décembre 2008, les deux hommes, ainsi que leurs deux co-accusés, ont été néanmoins lavés du chef d'entente en vue de commettre le génocide.

Bizimungu a écopé de 30 ans de prison, Nindiliyimana a été condamné à une peine couvrant la durée de sa détention préventive tandis que le major François-Xavier Nzuwone-meye et le capitaine Innocent Sagahutu, reconnus coupables de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, se sont vus infliger chacun 20 ans de réclusion.

*Les décisions des chambres du TPIR en charge des procès des chefs militaires étaient parmi les plus attendues de l'institution. Une nouvelle fois, comme dans le procès Bagosora et al., elles dérogent aux conclusions habituelles,* a réagi M. Guichaoua, témoin expert du procureur du TPIR, dans plusieurs procès. *On remarquera en premier lieu la volonté affirmée d'ajuster les peines aux individus jugés, malgré le cadre du procès collectif, a indiqué cet ancien professeur de l'Université nationale du Rwanda, aujourd'hui professeur à Paris I.*

*En second lieu, et c'est en fait l'élément à mes yeux le plus important, on soulignera le refus*

*d'appliquer la sentence la plus importante, y compris au général Bizimungu, le plus lourdement chargé par le parquet, note encore Guichaoua.*

*Pour lui, comme si les juges avaient voulu dissocier les accusés militaires des accusés civils ; accordant ainsi, volontairement ou non, une prééminence aux décideurs du gouvernement intérimaire auxquels ils obéissaient. Dans cette optique, poursuit-il, l'élargissement du général Nindiliyimana au terme de sa longue incarcération « préventive » établit assurément une hiérarchie claire dans la chaîne de commandement et les responsabilités.*

***Enfin, il s'agit là d'une confirmation du jugement Bagosora: le chef d'entente n'a pas été retenu et met une nouvelle fois à mal l'argumentaire du bureau du procureur tout comme la vulgate globalisante du camp vainqueur envers les « vaincus » sur la « planification » du génocide depuis de longues années,*** affirme le sociologue. *Il en conclut que ces décisions, qui doivent être confirmées en appel, marqueront, à n'en pas douter, le bilan qui sera prochainement fait sur le travail du TPIR.*

*N.D.L.R. : La chambre d'appel a rendu son jugement dans trois dossiers, le mardi 11 février 2014. Le général Augustin Nindiliyimana ainsi que le major François-Xavier Nzuwone-meye ont été acquittés. Le capitaine Innocent Sagahutu a vu sa peine réduite à 15 ans. Quant au général Augustin Bizimungu le prononcé de son jugement en appel est reporté à une date ultérieure.*

<sup>42</sup> N.D.L.R. : Précisons que les crimes en question sont le fait de militaires ou de gendarmes supposés être sous leurs ordres.

# La balkanisation de la RDC et le pillages de ses richesses

## Au Kivu, dans l'Est du Congo : guerre civile ou guerre d'agression ?<sup>43</sup>

1996 – 2008 : la République démocratique du Congo vient d'entrer dans sa 12<sup>e</sup> année d'une guerre imposée par ses voisins, plus particulièrement par le régime rwandais. Une guerre meurtrière qui a provoqué la mort de plus de 5 millions de civils congolais<sup>44</sup>, et dans laquelle la déshumanisation de la femme congolaise, le viol et les violences sexuelles d'une extrême cruauté sont largement utilisés comme arme de guerre.

Une guerre qui a permis d'instaurer, essentiellement autour des carrés miniers de l'est du Congo, de vastes territoires de non droit, contrôlés au Sud Kivu par les milices rwandaises des *Forces démocratiques pour la libération du Rwanda* (FDLR), et au Nord Kivu par les milices du *Congrès National pour la Défense du Peuple* (CNDP), dirigé par le fameux Laurent Nkunda<sup>45</sup>, qui n'est finalement qu'un instrument au service des intérêts rwandais.

Le CNDP, qui a dans ses effectifs des militaires de l'armée rwandaise, n'est en réalité qu'une structure criminelle, mise en place au Kivu par le régime de Kigali en vue d'y perpétuer les pillages des richesses, d'y chasser les populations autochtones et y réaliser la politique expansionniste, chère aux dirigeants rwandais, si pas provoquer purement et simplement son annexion. S'il est vrai que cette structure est téléguidée par Kigali, il n'en demeure pas

moins vrai qu'elle est encouragée par certaines puissances et autres sociétés minières à qui profitent en fin de compte les pillages du Congo et pour qui, manifestement, les crimes contre l'humanité (massacres de civils et viols largement utilisés comme arme de guerre) à l'est du Congo ne sont qu'une voie parmi tant d'autres pour atteindre leur but.

Il s'agit donc, comme on le voit, d'une guerre d'agression qui décime les congolais et démantèle progressivement leur pays sous le regard presque indifférent de la *Mission de l'ONU au Congo* (MONUC), et non pas d'une guerre civile, encore moins d'un conflit ethnique comme le prétendent les complices occidentaux du régime rwandais. Faut-il rappeler que le Congo compte plus de 400 ethnies qui cohabitent de manière relativement pacifique ? Les propagandistes de la thèse de la « guerre civile » seraient bien en peine de dire quelles ethnies congolaises auraient pris les armes les unes contre les autres !

Il s'est avéré aussi que ce sont les mêmes propagandistes qui répandent l'idée selon laquelle la R.D.Congo serait trop vaste pour être dirigée depuis Kinshasa et qu'il serait préférable de privilégier des frontières plus régionalistes. Ce qui évidemment va à l'encontre du Droit international et du maintien des frontières actuelles en Afrique. Les partisans de la telle absurdité. Mais qu'importe, pour eux, ce qui compte, c'est de parvenir à établir au Congo, de vastes « zones de libre pillage » afin d'assouvir les appétits insatiables des entreprises minières et pétrolières et d'une bande de dirigeants véreux.

La République démocratique du Congo n'a jamais agressé ni déclaré la guerre à aucun de ses neuf voisins. Dans le passé, le peuple congolais, profondément pacifique et hospitalier, a accueilli, aussi bien les Hutu, que les Tutsi. Ce fut encore le cas, pendant le génocide rwandais, en 1994, lorsque le Congo, alors Zaïre, fut contraint par la « communauté internationale » et le Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés, d'accueillir inconditionnellement près de 2 millions de rwandais qui fuyaient les massacres dans leur pays.

Or, parmi les fuyards, se trouvaient des groupes armés : militaires et autres miliciens « Interahamwe »<sup>46</sup> que l'ONU laissa pénétrer

43 Article RPP N° 17, année 2008.

44 D'après la dernière enquête de l'ONG américaine « l'International Rescue Committee » (IRC), entre 1998 et 2007, il y a eu au Congo, 5,4 millions de morts, victimes de la guerre. En dépit des accords de paix signés par les belligérants, le conflit continue à tuer 45000 congolais chaque mois. D'après l'enquête, « le conflit et ses conséquences, en termes de victimes, surpassent tout autre conflit depuis la Deuxième Guerre mondiale, » et « les pertes au Congo sont équivalentes à la mort au cours d'une décennie de la population entière du Danemark ». Des chiffres affolants, mais qui, d'après d'autres acteurs actifs sur le terrain, serait largement sous-estimé. Le rapport de l'IRC est disponible sur le site Internet : [www.theirc.org/congocrisis](http://www.theirc.org/congocrisis).

45 Laurent Nkundabatware (dit Nkunda) est un Tutsi d'origine rwandaise. Ancien sergent de l'armée patriotique rwandaise (APR), il participa à l'agression du Zaïre en 1996. Il est surtout connu pour ses nombreux crimes de guerre et crimes contre l'humanité, commis à l'Est du Congo : en mai 2002, à Kisangani, en mai 2004 à Bukavu, en novembre 2006, à Sake, etc.

46 Les Interahamwe sont des milices créées en 1992 par les autorités rwandaises. Ils sont arrivés au Zaïre en 1996 et se sont regroupés à partir de 2000 au sein des FDLR. Ils sont responsables des nombreux massacres

au Congo avec tout leur arsenal. Ces hommes sèment aujourd'hui la mort et la désolation au Sud Kivu principalement. Massacres, prises d'otages, violences et mutilations sexuelles à l'égard des femmes du Kivu, sont devenus leur activité favorite. La situation a pris une telle ampleur que de nombreux observateurs et des ONG témoins de ces crimes les ont qualifié de « génocide sexuel », tellement ils sont faits dans le but de déshumaniser et d'exterminer les femmes congolaises. Les viols commis par ces groupes armés rwandais sont d'une telle cruauté que les femmes qui parviennent malgré tout à s'en sortir vivantes, ont perdu l'usage de leurs organes génitaux. Elles sont, pour la plupart, condamnées à supporter des douleurs épouvantables le restant de leur vie.

Si l'accueil et la protection des réfugiés fuyant le danger demeurent un principe sacro-saint que personne ne devrait mettre en cause, le peuple congolais regrette amèrement que son hospitalité légendaire ait fini par se retourner contre lui. La déception est d'autant plus grande que très curieusement des crimes odieux se passent parfois à quelques encablures des campements de la MONUC, sans susciter l'intervention de celle-ci, malgré les appels de détresse. Une MONUC – composée de 17 000 hommes avec un budget colossal d'un milliard de dollars – présente au Congo depuis 1999 avec la mission de protéger la population et sécuriser la région !

Les violences et massacres dont sont victimes les Congolais depuis plus d'une décennie n'émeuvent apparemment pas la « communauté internationale » qui, porte pourtant la plus lourde responsabilité dans l'arrivée des groupes armés étrangers au Congo. Logiquement, le Conseil de sécurité devrait faire respecter ses résolutions et exiger et organiser le rapatriement de ces groupes armés rwandais dans leur pays. Cela constituerait le premier pas sur le chemin de la sécurité et de la paix.

D'aucuns savent que la déstabilisation des provinces de l'est du Congo est soigneusement entretenue par le régime de Kigali qui y trouve un prétexte pour poursuivre ses opérations militaires et le pillage des ressources congolaises. Mais manifestement, très peu d'observateurs et de dirigeants politiques semblent avoir le courage de dénoncer cette situation tragique. révision des frontières et donc de la désintégration de la Congo, ceux-là qui veulent « tourner la page de la Conférence de Berlin » n'ignorent pas les conséquences désastreuses qui découleraient d'une

En homme politique averti, le sénateur Josy Dubié, de retour de Goma, au Nord Kivu, où il venait d'assister à la « conférence sur la paix au Kivu », a clairement fait remarquer dans une interview à la RTBF que « la clé du problème de la guerre au Kivu se trouvait à Kigali ». Il n'a pas manqué de fustiger la nature antidémocratique et dictatoriale du régime rwandais.

Il faut espérer que d'autres parlementaires belges et européens comprennent l'urgence, comme le sénateur Dubié, de s'investir courageusement dans l'amélioration de la sécurisation des provinces de l'est du Congo, en même temps que l'émergence d'un pouvoir démocratique au Rwanda. La paix en Afrique centrale et le sort tragique des populations en dépendent.

T. Zalugurha

\*\*\*\*\*

## La guerre pourrie du Kivu<sup>47</sup>

**Ine ROOX** est journaliste et correspondante du journal néerlandophone « De Standaard ». Avec un courage certain, elle est allée à la rencontre du quotidien des habitants de la région de Lubero, située dans la province du Nord Kivu, en République démocratique du Congo (RDC). Dans un article récent, intitulé « *Des loups dans la forêt* », elle témoigne d'une situation sur le terrain bien différente de celle que tentent de nous faire croire les communiqués de presse officiels congolais et rwandais, de même que ceux de la MONUC (Mission des Nations Unies au Congo). Concrètement, le compte rendu de ses pérégrinations dans la province du Nord Kivu ne laisse planer aucun doute : non seulement le martyre des populations locales se poursuit tout en s'amplifiant mais en outre, la pseudo-intégration des factions rebelles au sein des FARDC (Forces armées congolaises) est une grossière supercherie organisée aux dépens des Congolais eux-mêmes. Pareille constatation nous force à nous interroger sur ce qui ressemble à s'y méprendre à une collusion entre les présidents Kabila du Congo et Kagame du Rwanda.

### Flash back sur la subite entente entre les ennemis d'hier

Suite à la guerre d'agression menée, en avril 1994, par le Front patriotique rwandais (FPR) à partir de l'Ouganda (*N.D.L.R. : ce li-*

---

et violences sexuelles contre les populations civiles du Kivu.

---

<sup>47</sup>Ibidem N° 24, année 2010.

*bellé pourrait interpeller certains lecteurs, il est cependant tout à fait conforme au jugement rendu par les juges du Tribunal pénal international pour le Rwanda dans le procès dit « Militaires I », ce sont des centaines de milliers de Rwandais, Hutu pour la plupart, qui affluèrent dans l'est du Congo cherchant refuge dans les zones situées autour des villes de Bukavu et de Goma. Une partie de ces réfugiés avait pris part de façon active au génocide qui, sur une période de cent jours à peine, avait emporté plus d'un demi million de Rwandais, principalement Tutsi.*

La présence de cette masse de réfugiés à proximité de la frontière rwandaise fournit au nouveau régime de Kigali le prétexte pour, par deux fois, attaquer militairement le Congo-Zaïre voisin. Même après cette double invasion, le régime du président Kagame maintint une présence militaire active dans l'est du Congo et ce, par milices interposées. La justification officielle de cette mainmise rwandaise fut, et reste toujours du reste, la présence des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), une milice armée composée de Hutus qui suite à la guerre de 1994 s'est implantée dans la partie orientale de la RDC.

À la surprise générale, après plusieurs années d'agression rwandaise, les ennemis d'hier conclurent, début 2009, un accord dont l'objectif n'est rien moins que l'éradication des milices du FDLR. Pour le Congo, il est surtout question de mettre un terme (en partie) à l'exploitation illégale de ses ressources minières et pour le Rwanda le moment est enfin venu de régler une fois pour toutes la question de ce mouvement rebelle à proximité de sa frontière occidentale.

Une première opération conjointe, baptisée « *Umoja Wetu* », donna peu de résultat. Elle fut suivie d'une seconde opération, « *Kimia II* », menée par les Forces armées congolaises « intégrées » et appuyée sur le plan logistique par la MONUC. Celle-ci reconnaît cependant que les résultats obtenus par les FARDC sont loin d'être à la hauteur des attentes.

Les détails concrets de cet accord, négocié au plus haut niveau et sans consultation des organes constitutionnels respectifs, ne sont en fait guère connus. Seules les conséquences le sont. Le Rwanda arrêta début de cette année son « homme à tout faire » : Laurent Nkundabatware ; le Congo intégra dans ses forces armées, sans réelle phase de transition, les anciennes milices rebelles de l'ex-chef de guerre ; l'interminable calvaire des populations locales reprit de plus belle, tandis que l'intérêt des médias pour cette guerre larvée s'est considérablement amenuisé. En d'autres mots, cela signifie que les ennemis d'hier sont supposés combattre à présent dans les

mêmes rangs. Ceci pour la théorie, car en pratique il n'y a pas de véritable intégration entre les forces régulières congolaises et les ex-rebelles. Ceux-ci agissent dans des zones qui leur sont propres et sous le commandement de leurs anciens chefs. En outre, dans la quasi-totalité de la province du Nord Kivu, le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) de Nkundabatware maintient toujours un contrôle administratif parallèle.

### **L'intégration des FARDC: un écran de fumée**

Les témoignages recueillis par **Inne ROOX** sont concordants. Ils démontrent que le Rwanda exerce toujours au Nord Kivu une main mise dans les domaines militaire, économique et administratif. Le régime de Kigali n'est pas prêt de relâcher les brides tant que les Tutsi qui sont supposés avoir fui la région ne l'auront pas réintégrée. Par conséquent, les éléments Tutsi des FARDC constituent l'outil idéal pour dégager le terrain de sa population locale et permettre l'annexion de facto de la région du Kivu par le Rwanda. L'objectif étant d'y installer son surplus de population et de poursuivre en toute impunité l'exploitation des richesses du sous-sol congolais. La visite récente de Paul Kagame au Stock Exchange de Londres n'avait pour autre raison que d'écouler très officiellement l'or, le coltan, le diamant et autres matières premières extorquées à la RDC.

Sur le terrain, la réalité quotidienne démontre que les nouveaux alliés ont délibérément opté pour une stratégie de la terreur et de la terre brûlée. Ceci ressort très clairement des témoignages exprimés par les populations locales vivant aux environs de Lubero. Pour elles, les choses sont dramatiquement simples : l'insécurité est bien plus grande depuis que les éléments « intégrés » des FARDC ont investi leur région que lorsque les forces des FDLR y étaient seules. Le phénomène de destruction de villages par le feu est apparu avec « *Kimia II* ». Il se double d'une recrudescence des viols, comme le démontrent les cas répertoriés depuis le début des offensives des FARDC. Rien que dans la région de Lubero pas moins de 3000 maisons ont été incendiées forçant les villageois à fuir cette zone et à venir grossir les camps de personnes déplacées. Ceux qui disposent encore d'un toit sont obligés de le quitter à la nuit tombante afin de chercher une sécurité plus que précaire à l'abri de la forêt.

Cette stratégie de maillage du territoire des deux provinces du Kivu par les anciens rebelles du CNPD est corroborée par la divulgation récente des organigrammes des uni-

tés intégrées des FARDC déployées dans l'est du Congo. L'analyse de ces documents révèle que 80 % des secteurs opérationnels de « *Kimia II* » sont placés sous le commandement d'ex-rebelles du CNPD. En outre, si l'objectif réel était bien une intégration des anciens éléments rebelles au sein des Forces armées congolaises, pour quelle raison ceux-ci n'ont-ils pas été intégrés à l'ensemble des FARDC et répartis sur la totalité du territoire national? La réalité nous montre qu'ils sont bel et bien concentrés dans les deux Kivu, constituant ainsi une structure d'occupation permettant d'atteindre de façon **tout à fait légale** l'objectif que s'était vu fixer Laurent Nkundabatware par ses commanditaires rwandais. Le but de la manœuvre n'est rien moins que la création d'un vaste « *Tutsiland* » englobant l'Ituri et les deux Kivu.

Peut-on un seul instant imaginer que le président Kabila ait été dupé à ce point lors de ses négociations privées avec l'homme fort du Rwanda? Quelles sont les véritables raisons qui le poussent à accepter d'aliéner ainsi une partie du territoire de la RDC? Quelle(s) puissance(s) étrangère(s) cautionne(nt) cette partition de fait de la souveraineté congolaise? Qu'en pensent les sponsors européens qui à coup de millions d'Euros ont favorisé l'élection du président Kabila? Ce qui se passe aujourd'hui à la frontière entre le Congo, le Rwanda et l'Ouganda est-il le résultat d'un concours de circonstances ou bien celui d'une stratégie globale dont l'origine remonte à la présidence de Bill Clinton?

Il y a près de vingt ans que la région des Grands Lacs est à feu et à sang. Force est de constater que cette tragique situation est loin d'aller vers une stabilisation. En tout cas, la communauté internationale ne pourra plus prétexter demain, comme elle l'a fait pour le Rwanda en 1994, qu'elle ignorait les ingrédients du drame en devenir. Trop de mensonges, trop de félonies, trop de massacres ont été perpétrés pour que les tensions s'apaisent d'elles-mêmes. Il ne faut pas être grand devin pour savoir que ce seront, une fois de plus, les populations locales qui paieront le prix fort à cause du manque de courage d'une communauté internationale fort peu critique à l'égard des lobbies industriels et financiers exclusivement préoccupés par leurs seuls intérêts.

### Considération finale

Nous avons eu à différentes reprises, dans les colonnes de « *Rencontres pour la Paix* », une position assez critique à l'égard de la journaliste belge Colette Braeckman. Soulignons, cette fois, la pertinence de la vision qu'elle exprimait dans son livre « *Congo: les nou-*

*veaux prédateurs* », paru chez Fayard début 2003, à propos de la situation qui prédomine dans la région des Grands Lacs. Dans cet ouvrage nous trouvons une formulation qui nous semble pouvoir être une réponse tout à fait acceptable à la succession sans fin des luttes fratricides qui frappent cette région: *Depuis que l'économie s'est mondialisée, il n'y a plus de tabous. Les frontières ne sont plus inviolables, l'autorité des États n'est plus souveraine, le droit international lui-même est sujet à distorsions (...). Quant aux ressources, elles sont désormais à prendre, par le plus rapide, le mieux armé, le plus proche.*

La commission Afrique centrale de RPP

\*\*\*\*\*

## La balkanisation de la RDC<sup>48</sup>

### 1. Une déclaration claire et nette

Le 11 février 2013, lors d'une intervention devant le think tank américain, « The Brookings Institution », le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires africaines, Johnnie Carson, a formellement réitéré l'appui des États-Unis à un processus de paix sous l'égide de l'ONU pour la RDC: « Pour la Communauté internationale, trouver une solution durable à l'instabilité prolongée en RDC demeurera un défi redoutable ». Dans cette perspective, il déclare que la seule manière de procéder est celle que les Nations unies ont expérimentée en Yougoslavie et au Soudan, **c'est-à-dire la balkanisation.**

Ce célèbre think tank démocrate est le creuset de toutes les théories édifiées dans les milieux universitaires et politiques des États-Unis pour soutenir ou déstabiliser un pays dans le monde. Le clan Clinton et Susan Rice sont d'ailleurs réputés pour être favorables à la partition de la RDC. La Fondation Clinton pour l'Afrique a son siège à Kigali (Rwanda).

### 2. Le cynisme de la Communauté internationale

Sous les auspices de l'ONU, représenté par son Secrétaire général Ban Ki-moon et de l'Union africaine (UA), représentée par la Présidente de la Commission de l'UA Nkosazana Dlamini Zuma, un accord cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et pour la région a été signé à Addis Abeba, le 24 février 2013. Les pays signataires de la région sont

<sup>48</sup>Article RPP N° 30, année 2013.

outre la RDC, le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda, la Tanzanie, la République centrafricaine, le Congo Brazzaville, le Sud-Soudan, l'Angola, la Zambie et l'Afrique du Sud.

Lors de la discussion, il ne fut pas tenu compte des rapports de l'ONU, dénonçant la présence au Kivu de milices et de groupes militaires rwandais, soutenus et armés directement par Kigali et Kampala. Aucune recherche de responsabilité n'a été faite. La situation sur le terrain est considérée comme un fait accompli. C'est le même processus que celui entamé en 1996 qui se poursuit et qui vise à rattacher le Kivu au Rwanda. C'est le processus de balkanisation de la RDC expliqué par le Sous-Secrétaire d'État américain aux Affaires africaines.

### **3. Une stratégie bien rodée**

Une fois de plus, il s'agit d'une mise sous tutelle de régions troublées du Congo, sans en sanctionner les responsables et de considérer les situations acquises sur le terrain comme un fait accompli. Un envoyé spécial de l'ONU est désigné pour superviser le rôle de la MONUSCO et l'évolution de la situation dans la région, sous le contrôle des onze pays signataires, plus un quatuor formé par les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et la Belgique, outre l'Union européenne elle-même. Ces pays non africains sont évidemment ceux qui ont les plus grands intérêts en RDC et dans la région.

### **4. Le M23: instrument militaire et politique**

Un mouvement politico-militaire, le M23, est l'outil dont se servent tous ceux qui ont intérêt à la balkanisation de la RDC comme le décrit le Sous-Secrétaire d'État américain. Cette idée est récurrente dans la bouche de plusieurs responsables politiques étrangers à la RDC. C'était d'ailleurs déjà la solution préconisée par Louis Michel, dès l'année 2000, alors qu'il était Ministre belge des Affaires étrangères. Il avait déclaré qu'il était nécessaire de tourner la page du Congrès de Berlin, d'abandonner les frontières colonialistes et de former de nouveaux ensembles régionaux, répondant aux nécessités d'une bonne gouvernance économique.

Louis Michel reprenait à son compte le projet du Président ougandais Museveni de créer une « Swahili Republic » qui regrouperait des pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Est, car pour lui les frontières héritées de la colonisation ne devaient plus être considérées comme intangibles.

Début 2009, l'ancien Président français, Nico-

las Sarkozy, préconisait à son tour, lors d'une visite à Kinshasa et à Kigali, le partage des richesses de la RDC et celui de son territoire avec les pays des Grands Lacs, dont principalement le Rwanda.

Les autorités de tutelle américano-européenne auraient-elles déjà programmé le prochain départ de Kagame qui, en principe, ne se représente plus aux prochaines élections présidentielles? Quant au Président Kabila, les médias occidentaux le présentent comme très isolé et une éventuelle alliance entre le M23 et les partis congolais de l'opposition pourrait déstabiliser encore davantage la RDC. Sauf que le M23 a une double stratégie: d'une part, il occupe militairement une partie du Kivu au profit du Rwanda et d'autre part, il déclare soutenir les revendications des partis de l'opposition congolais. Pendant ce temps, des désaccords internes à propos des négociations avec le gouvernement de Kinshasa ont opposé militairement deux factions sur le terrain au Nord Kivu, avec comme conséquence des centaines de morts et des milliers de déplacés.

Cette situation s'est fortement aggravée malgré l'Accord-cadre du 24 février 2013. En effet, déjà début mars diverses factions tutsie, hutue et congolaise se sont affrontées durement dans la ville de Kitchanga à proximité de la frontière rwandaise. Les conséquences pour la population congolaise sont dramatiques. Selon le témoignage de journalistes sur place les cadavres jonchent les rues, des dizaines de maisons sont brûlées et le centre des Médecins sans Frontières est détruit. Quant à l'armée congolaise, celle-ci n'a pu intervenir faute de volonté politique et de désorganisation générale. Tandis que la MONUSCO, comme toujours, s'est contentée de recueillir dans ses bases les blessés et les réfugiés.

La rébellion du M23 qui négociait à Kampala avec le gouvernement congolais a connu une scission, à l'issue des affrontements qui ont opposé les factions antagonistes du mouvement en février dernier à Rusthuru. La guerre des chefs a donné lieu à la création de deux ailes: l'aile Makenga, d'un côté, et l'aile Ntaganda, de l'autre. Il faut savoir que la plupart des rébellions congolaises fabriquées par le Rwanda depuis 1996 ont fonctionné à l'exemple du FPR rwandais où, pendant les années de conquête du pouvoir, le général Paul Kagame occupait la fonction de vice-président, nommant à la Présidence le Hutu Pasteur Bizimungu. En RDC également, les chefs politiques des rébellions, en réalité des marionnettes, sont des Congolais, tandis que les chefs militaires, véritables détenteurs du pouvoir, sont toujours des militaires tutsi. C'est ainsi que le Pasteur congolais Runiga a

été le président politique du général Bosco Ntaganda aujourd'hui lâché par le Rwanda, révoqué des Forces armées de la RDC par Joseph Kabila et détenu à la CPI (Cour pénale internationale) à La Haye, tandis que le général Sultani Makenga qui a destitué Runiga, a nommé à sa place un président politique congolais, Bertrand Bisimwa. Toutes ces querelles internes reflètent des intérêts divers et des tactiques différentes. Mais ces dernières se mêlent dans une seule et même stratégie globale : **l'annexion du Kivu par le Rwanda et la balkanisation de la RDC.**

## 5. Des complicités souterraines

Un rapport de la Sûreté de l'État belge indique que l'église de scientologie, de plus en plus active en Afrique centrale soutient le M23 et utilise certains belgo-congolais exerçant des mandats publics en Belgique. Cette secte est interdite totalement en Allemagne tandis qu'en France elle doit faire face à plusieurs enquêtes judiciaires. Mais en Belgique cette secte a pignon sur rue. Elle possède un vaste bâtiment, situé rue de la Loi à proximité des institutions européennes. Ses responsables multiplient les contacts avec les fonctionnaires européens et les députés du Parlement européen. Elle s'intéresse de plus en plus à la RDC dans la perspective de développer son influence dans toute l'Afrique. Son « centre pour l'Afrique » dont le siège était établi à Paris, a été transféré à Bruxelles. Comme les églises évangélistes millénaristes qui se multiplient à Kinshasa, l'église de scientologie sert directement les intérêts du néocolonialisme américano-européen.

Dans un récent reportage de TV5 dans un camp d'entraînement situé au Nord Kivu près de la frontière de l'Ouganda, le Président de l'aile politique, le Pasteur Runiga, a été longuement interviewé. Dans ce reportage, ce pasteur d'une église évangéliste millénariste fût présenté comme l'évêque de la région du Nord Kivu. Il était entouré d'une dizaine d'Africains formant son comité révolutionnaire. Ceux-ci comme les autres s'entraînant militairement dans ce camp provenaient d'une large diaspora africaine. Ce pasteur-évêque présente un large programme de revendications politiques et ne cache pas ses ambitions personnelles. Il recherche des alliances avec des opposants congolais à Kabila, tout en s'appuyant sur l'aile militaire du M23. Son prédécesseur Nkunda, actuellement réfugié à Kigali, tout comme l'ancien dirigeant du Rassemblement congolais pour la Démocratie (RCD), Rube-rwa, également d'origine tutsie, se sont déclarés aussi comme des responsables d'une église évangéliste. La diplomatie américaine

soutient activement ces sectes évangélistes et de scientologie et s'en sert comme moyen d'infiltration politique et militaire.

## 6. Un appel du Premier Ministre de la RDC

Augustin Matata Ponyo, Premier ministre de la RDC a lancé cet appel « **Aidez la RDC** » dans le journal français Libération, le 5 décembre 2012. C'est un appel remarquable à l'aide internationale contre toutes les ingérences étrangères mais c'est aussi un engagement pour tous les Congolais en RDC et dans la diaspora à se regrouper en faveur de l'intérêt général de la population et de l'État contre les intérêts privés prédateurs quels qu'ils soient. Nous attendons avec impatience les réactions belges et européennes. Les dirigeants politiques belges et européens vont-ils laisser faire la balkanisation programmée de la RDC?

La commission Afrique centrale de RPP

\*\*\*\*\*

## Le pillage de la RDC<sup>49</sup>

Synthèse d'articles tirés des journaux « Le Soir » et « Le Potentiel »

### La « Belgafrique » !

Des gisements de coltan congolais étaient pillés sous la supervision des forces insurgées pro-rwandaïses. Une personne s'est vue accorder le monopole de l'extraction du précieux minerai à la condition de reverser une « taxe » de 10 \$ par kilo au parti "RCD-Goma". En trois mois, ce trafic donnera à la guérilla pas moins de 2,35 millions \$. Parallèlement, un trafic d'or d'environ cent kilos par mois reliera le Congo à Anvers, où l'or est fondu. Pour la réalisation de cette opération, l'instruction menée par le juge Michel Claise remontera vers un administrateur de société belge, Jacques Van den Abeele, patron de la Cogemo, société import-export, implantée à Etterbeek qui fut placée sous mandat pour blanchiment. Tout cela débouchera sur un non-lieu à cause de la politique menée par le Rwanda et la RDC. *Offshore Leaks*<sup>50</sup> pourrait justement permettre de comprendre les flux financiers du début du XXIe siècle par le trafic de coltan au départ du

49 Article RPP N° 30 bis, année 2013.

50 Des archives secrètes obtenues par l'International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ) ont mis à jour les individus qui se cachent derrière des offshores et trusts privés des Îles Vierges britanniques, des Îles Cook, de Singapour, Labuan et autres refuges fiscaux. Scandale connu sous le nom de « Offshore-Leaks ».

Sud Kivu et qui profitèrent au mouvement rebelle pro-rwandais « RCD-Goma ». Il semble ressortir de ces dossiers que le Belge utilise des intermédiaires qui vont permettre de retrouver la société dans les archives de Portcullis Trustnet après changement de nom et relocalisation en février 2007 aux Îles Cook : la société s'appellera désormais « Key Succes Pte Ltd ».

### **Une enquête du député britannique Eric Joyce à propos des sociétés fictives qui dépouillent la RDC.**

Une face cachée peu reluisante du secteur minier en RDC apparaît de plus en plus. Notamment un lourd passif d'attributions obscures de contrats miniers et d'exportations de minerais issus des zones de conflits. Pour attirer des investisseurs moins opaques, moins controversés et participant plus largement au développement du pays, la RDC ne peut plus faire l'économie d'une validation de conformité ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives). Pour cela, le pays doit accélérer la publication de ses rapports, systématiquement en retard depuis sa candidature à cette initiative. En effet, pour l'instant Kinshasa est plus proche de la suspension du processus que de son achèvement. Le pays renferme dans son sous-sol 80 % des réserves mondiales de coltan, près de la moitié de celles de cobalt, 10 % du cuivre mondial, plus de 25 % des diamants et beaucoup d'or, de manganèse, de fer, etc. Un député britannique, à la tête du groupe parlementaire chargé de la région des Grands Lacs, dénonce les fraudes et déclare : *L'avenir du peuple congolais est systématiquement dilapidé, et il est grand temps que cela cesse.* Ce député, Éric Joyce a publié une liste de 59 sociétés fictives qui ont acquis des biens de la RDC aux dépens du peuple congolais, au cours des quatre dernières années. 22 de ces sociétés peuvent être directement reliées à une seule personne : l'homme d'affaires israélien Dan Gertler. Parmi les 37 autres, 30 ont pour agent enregistré, l'agent principal des sociétés fictives de Dan Gertler. Certaines de ces sociétés furent constituées quelques semaines seulement avant qu'on leur octroie des biens miniers de la RDC pour une valeur de plusieurs milliards de dollars, souvent à des prix inférieurs de plusieurs milliards de dollars à leur valeur marchande. Ces sociétés fictives des îles Vierges britanniques (IVB) furent achetées en tout ou en partie par des entreprises minières internationales en mesure d'exploiter ces biens mais en laissant aux propriétaires de ces sociétés des gains extraordinaires. Ainsi la société « Esmerald

Star Enterprises », enregistrée aux IVB dont le propriétaire est Dan Gertler fut constituée quelques semaines avant qu'elle n'acquière auprès de la société minière d'État de la RDC, le projet minier SMMK pour 15 millions de dollars. Société vendue quelques semaines plus tard à ENRC pour 75 millions de dollars. Selon le député britannique : *Ces documents révèlent un schéma de corruption renversant en RDC. Ils soulèvent plusieurs questions graves au sujet du rôle de Joseph Kabila ou de son conseiller de confiance, à savoir Augustin Kautumba Mwanke, aujourd'hui décédé suite à un accident d'avion en février au large de Goma, et de leur ami Dan Gertler dans des opérations conclues secrètement avec des sociétés fictives dont les propriétaires sont inconnus. Où s'en va l'argent ? Pourquoi le FMI, la Banque mondiale et la communauté internationale ne font rien à cet égard ? J'avais déjà écrit au Serious Fraud Office pour demander qu'une enquête soit ouverte sur les agissements de Dan Gertler dans le cadre d'une affaire antérieure. Je vais maintenant transmettre aux autorités le reste des preuves que j'ai en ma possession.*

René-Paul Malevé

# Le Parlement européen et le Rwanda

## Dossier de candidatures conjointes au Prix Sakharov 2012

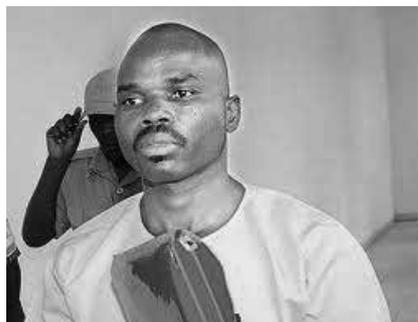
*N.D.L.R.* : « Rencontres pour la Paix » et des représentants des trois partis d'opposition FDU Inkingi, PDP Imanzi et PS Imberakuri ont introduit un dossier de candidature pour le Prix Sakharov du Parlement européen. Notre dossier fut sélectionné parmi les cinq finalistes.



Madame Victoire INGABIRE UMUHOZA



Monsieur Déogratias MUSHAYIDI



Maître Bernard NTAGANDA

Le Rwanda connaît depuis plusieurs décennies un cycle de violence dont l'origine est l'exclusion systématique d'une partie de la population de la gestion du pays. Les clivages de la société rwandaise, qu'ils soient d'ordre ethnique ou basés sur le régionalisme ont toujours produits les mêmes effets désastreux pour le pays et sa population.

Les trois Rwandais proposés pour le Prix SAKHAROV 2012 ont chacun tenté de rompre ce cycle autodestructeur en prônant le dialogue, la réconciliation et la non violence. Ils sont représentatifs de la société rwandaise appartenant à la communauté Hutu et Tutsi. Leur engagement pour la défense des droits les plus élémentaires du citoyen les ont conduits dans les geôles de l'actuel pouvoir. Après des années de lutte fratricide, le peuple rwandais aspire à un avenir commun à tous les citoyens du pays et non à la suprématie d'une oligarchie soucieuse de ses seuls intérêts.

En soutenant trois des figures de l'opposition démocratique, c'est à l'immense majorité du peuple rwandais que l'Union européenne va redonner non seulement courage et espoir, mais également foi en la véritable démocratie.

*« Le monde est dangereux à vivre ! Non pas tant à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire ». (Albert Einstein)*

\*\*\*\*\*

## Le Parlement européen plus que critique à l'égard du régime de Paul Kagame

Le Parlement européen (PE) réuni en session plénière à Strasbourg, le jeudi 23 mai 2013, a adopté une résolution dans le cadre des débats sur les cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit dans le monde. Concernant la situation au Rwanda et plus spécifiquement le procès politique dont fait l'objet Madame Victoire Ingabire Umuhiza, le PE demande instamment au président du Rwanda que Victoire Ingabire bénéficie d'un procès équitable et d'une procédure d'appel conforme aux normes internationales. Ce faisant, l'UE tout en soutenant cette femme de conviction, de même que d'autres opposants politiques emprisonnés, envoie un signal clair à ses partenaires rwandais en leur rappelant leurs obligations au titre du droit international : garantir la séparation des pouvoirs, en particulier l'indépendance du système judiciaire, assurer la liberté d'expression, et réviser la loi sur « l'idéologie du génocide ».

Rappelons brièvement, si besoin en est, le

parcours de cette femme courageuse que d'aucuns surnomment l'Aung San Suu Kyi rwandaise. Depuis 2010, elle est la cible d'un régime liberticide et ce, pour avoir voulu participer démocratiquement à l'élection présidentielle dans son pays.

Exilée aux Pays-Bas depuis le génocide rwandais, Victoire Ingabire y fait des études de droit commercial, de comptabilité et de gestion des entreprises. Elle est active dans le monde associatif et participe au Dialogue inter-rwandais (DIRHI), une initiative visant à rapprocher les Rwandais de tous horizons en vue de tirer les leçons du passé et de définir les bases d'un avenir commun à tous les citoyens du pays. Elle milite également au sein de divers mouvements politiques de la diaspora rwandaise pour devenir, en 2006, présidente des Forces Démocratiques Unifiées (FDU-INKINGI).

Mariée et mère de trois enfants, Victoire Ingabire abandonne, début 2010, une situation professionnelle stable et brillante au sein d'une entreprise de dimension internationale pour se présenter à l'élection présidentielle prévue en août de cette même année. Non seulement, elle fut interdite de participation à cette élection, mais fut, en outre, arrêtée en octobre 2010 et inculpée d'atteinte à la sécurité de l'État et d'idéologie génocidaire. Soulignons que ce dernier grief est épinglé par la Commission de l'ONU des Droits de l'Homme et diverses ONG internationales comme liberticide.

À l'issue d'une parodie de procès elle est condamnée, en octobre 2012, à huit ans de prison. Au cours de son procès en appel qui se déroule actuellement<sup>51</sup>, alors qu'elle avait été déclarée non coupable des six chefs d'accusation portés contre elle par le ministère public, deux nouveaux chefs d'accusation (négalisme/révisionnisme et haute trahison) ont été invoqués. Comment, dans pareil contexte d'accusations à la carte, le justiciable rwandais peut-il encore avoir confiance dans les institutions de son pays ?

Saluons, à juste titre, la pertinence des arguments mis en évidence dans cette résolution du PE, présentée par les cinq groupes parlementaires suivants: le Parti populaire européen (PPE), les Socialistes et démocrates au PE (S & D), les Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE), les Conservateurs et réformistes européens (ECR) et la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL).

Dans les attendus de sa résolution, le PE rappelle opportunément, entre autres: *Considérant que, le 13 septembre 2012, Victoire Inga-*

*bire – ainsi que deux autres figures politiques du Rwanda, Bernard Ntaganda et Déogratias Mushayidi, tous emprisonnés actuellement à Kigali – a été nommée pour le Prix Sakharov du PE pour la liberté de l'esprit.* À ce propos, notre association « Rencontres pour la Paix » rappelle qu'elle a initié et défendu, en collaboration avec des représentants rwandais de partis démocratiques d'opposition, ce dossier de candidature au Prix Sakharov 2012. Dommage que notre initiative n'a pas fait l'objet, à l'époque, du même enthousiasme de la part des eurodéputés! Pourtant, notre dossier pointait déjà les graves atteintes portées, par le régime de Kigali, aux droits les plus élémentaires de toute personne humaine. Il est vrai que lors des discussions pour la sélection, Louis Michel et son « Cercle des amis du Rwanda » avait discrédité la candidature de nos trois héros du combat pacifique pour la démocratie et la paix. Le PPE n'avait pas soutenu cette candidature afin de ne pas créer des dissensions au sein de son groupe parlementaire. Cette fois, ce n'est plus le cas et les membres du groupe PPE ont soutenu en nombre la résolution. Remarquons également que Madame Isabelle Durant, vice-présidente du PE, est cosignataire de cette résolution pour le groupe des Verts/ALE, alors que l'an dernier, à pareille époque, elle n'avait même pas accusé réception du dossier qui lui avait été adressé à deux reprises par « Rencontres pour la Paix ».

Tout lecteur du texte de la résolution notera que son contenu et les termes utilisés sont sans la moindre ambiguïté à l'égard de Paul Kagame et de son total mépris pour la démocratie et les droits de l'homme. Nous sommes très loin du politiquement correct, style généralement adopté par ce genre d'assemblée. C'est pour le moins encourageant!

En guise d'illustration, voici quelques-unes des formulations utilisées dans la résolution.

*(...) le FPR demeure le parti politique dominant au Rwanda sous le président Kagame et contrôle la vie publique dans le contexte d'un système de parti unique où les personnes formulant des critiques à l'encontre des autorités rwandaises font l'objet de harcèlements, d'intimidations et sont mises en prisons.*

*(...) le droit et le système judiciaire rwandais enfreignent les conventions internationales auxquelles le Rwanda est partie (...) notamment ses dispositions sur la liberté d'expression et de pensée.*

*(...) le respect des droits de l'homme fondamentaux, y compris le pluralisme politique et la liberté d'expression et d'association, sont gravement restreints au Rwanda (...).*

*(...) procès en première instance de Victoire Ingabire qui ne respectait pas les normes*

<sup>51</sup> En décembre 2013, le jugement prononcé en appel aggrava la peine à 15 ans de détention.

*internationales, en premier lieu en ce qui concerne son droit à la présomption d'innocence, et était basé sur des preuves fabriquées et des aveux de co-accusés qui ont été placés en détention militaire au Camp Kami où on aurait eu recours à la torture pour leur extorquer lesdits aveux.*

*(...) la nature politiquement motivée du procès, la poursuite d'opposants politiques et l'issue décidée à l'avance du procès.*

*(...) les libertés de réunion, d'association et d'expression sont des composantes essentielles de toute démocratie, et estime que ces principes font l'objet de graves restrictions au Rwanda.*

*(...) condamne toute forme de répression, d'intimidation et de détention à l'égard de militants politiques, de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme; demande instamment aux autorités rwandaises de libérer immédiatement toutes les personnes et tous les militants emprisonnés ou condamnés pour le seul exercice de leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.*

*(...) rappelle que les déclarations obtenues en employant la torture et autres formes de mauvais traitements ne sont admissibles dans aucune procédure.*

*(...) rappelle aux autorités rwandaises que la démocratie se fonde sur un gouvernement pluraliste, une opposition effective, des médias et un système judiciaire indépendants, le respect des droits de l'homme et des droits de réunion et d'expression (...).*

Nous relevons aussi dans le contenu de la résolution le passage suivant: (...) *après que le FPR a pris le pouvoir (...)* et nous ajoutons pour être tout à fait conforme à la vérité historique: *après que le FPR a pris le pouvoir par les armes au mépris de tous les accords, de tous les protocoles qu'il avait lui-même négociés et signés.*

La question qui se pose à présent est de savoir quelle suite concrète sera réservée à cette résolution? Sera-t-elle reléguée, à l'instar des rapports Hourigan, Gersony, Garreton, Navy Pillay et de nombreux autres encore, dans les poubelles de l'histoire? Nous saluons sans réserve le geste posé par le PE. Encore faudrait-il qu'il ne fournisse pas un bon prétexte pour s'en retourner au ronronnement sécurisant de l'assemblée parlementaire européenne. Comme ce fut le cas après le 13 décembre 2012, suite à la résolution adoptée en urgence par le PE consécutivement aux agissements du M23 dans l'Est de la RDC. Cette résolution exprimait la vive préoccupation des eurodéputés: *Le Parlement se dit inquiet face à la situation très préoccupante et qui se dégrade dans l'Est de la RDC. Il condamne les attaques du groupe de rebelles M23 et d'autres groupes, et appelle tant le Rwanda que l'Ouganda à cesser de soutenir les rebelles. Le PE déplore les actes de violence sexuelle massivement perpétrés, en particuliers les viols de femmes et de jeunes filles, ainsi que le recrutement d'enfants soldats.*

En quoi les choses ont-elles changé depuis? On continue à piller, à violer, à massacrer, à chasser des hommes, des femmes et des enfants de leurs villages et des militaires rwandais ont même participé à la dernière attaque sur Goma.

Nous ne pouvons nous satisfaire de pseudo bonnes intentions quand la réalité démontre que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité perpétrés, depuis 1996 dans la partie orientale de la RDC, se poursuivent sans que la situation ne connaisse une évolution positive significative. STOP! aux déclarations de bonnes intentions. Il faut à présent agir pour ne pas être complice tacite des crimes en tous genres qui martyrisent les populations de la région des Grands Lacs.

Luc Marchal



# Le Rwanda nouveau

## Triste printemps rwandais<sup>52</sup>

Le voici enfin terminé, ce terrible, cet horrible mois d'avril qui, au Rwanda, marque le temps du génocide de 1994 et, désormais, celui de sa commémoration. Entamée il y a dix-sept ans, un 7 avril, la tentative d'élimination totale des Tutsi et de ceux qui, parmi les Hutu, s'opposaient à ce projet a duré cent jours, s'interrompant en juillet, alors qu'environ 800 000 personnes étaient tuées.

Techniquement, le crime des crimes a duré bien au-delà du sinistre mois printanier. Mais chaque année, c'est en avril que les morts du Rwanda reviennent assaillir les vivants. Dix-sept ans, ce n'est rien, pour les rescapés. Le monde entier semble pressé de passer à d'autres soucis. Pas eux.

Au mois de la commémoration, les âmes saignent. Quiconque est familier du pays connaît ces moments où l'horreur montre à nouveau son visage et vient torturer les vivants. Des enfants se souviennent du supplice enduré par leurs parents. Des parents sont hantés par le martyre de leurs enfants. Familles, voisins, rien n'a résisté au mal. Ceux qui l'ont enduré semblent alors plus seuls que jamais. Pourra-t-on les comprendre un jour ?

Ce ne sont pourtant pas les témoignages qui font défaut sur 1994. Le génocide a ses livres, ses films, ses reconstitutions. Aucun, à ce jour, n'a semblé tout à fait à la mesure du sujet géant auquel il s'attaquait, à de rares exceptions près. L'évocation la plus proche, la plus implacable de cet événement qui dépasse notre entendement reste et demeure la série de témoignages recueillis par Jean Hatzfeld<sup>53</sup>.

Or, le Rwanda n'est pas seulement un pays en deuil. C'est aussi un pays en mouvement. A la fin de la journée, on file suivre des cours du soir ou vers un second emploi. Une gigantesque envie de bâtir, de créer, se distingue chaque année de manière plus nette. Dans la région désolée du Bugesera où Jean Hatzfeld a donné la parole aux bourreaux et victimes de 1994, on termine de goudronner des routes. Des projets agricoles voient le jour. On sait à quel point la pauvreté, dans un des pays où la densité est une des plus élevées au monde, a constitué un élément moteur de

la rage assassine.

Même le Bugesera, donc, se transforme. L'élan est insufflé depuis le sommet de l'Etat, tenu d'une main de fer, celle de Paul Kagame, qui ne s'est pas desserrée un seul instant depuis 1994. Au début, on disait de lui qu'il était l'homme fort du pays. Depuis, au Rwanda, on l'appelle seulement « HE » (« *His Excellency* », Son Excellence), grand architecte à la fois du contrôle sévère de la population et de la reconstruction d'un pays qu'il a trouvé en ruine. Les réussites du Rwanda de « HE » laissent bouche bée. « Vision 2020 », un vaste programme conçu il y a dix ans, est mis en place, avec des plans directeurs pour l'urbanisme, des lignes claires pour la diversification des activités.

Actuellement, le gouvernement mène une guerre contre les toits de chaume. Car une fois le mois de deuil terminé, gare ! Les derniers toits en paille des maisons paysannes rwandaises doivent avoir disparu avant fin mai, et être remplacés par de la tôle, Vision 2020 oblige. Il paraît que le chaume n'est pas synonyme de développement. Si quelqu'un n'est pas d'accord, il a intérêt à garder ses réflexions pour lui. Au pays de « HE », rien ne doit dépasser, pas un bout de paille, pas une voix, pas une tête. Les journalistes forment la seconde population d'exilés après les responsables politiques tombés en disgrâce.

Malheur à qui se met en travers des élans du maître du pays, et ses fureurs n'épargnent pas ses grands serviteurs. Un ambassadeur en poste en Afrique australe en a fait récemment l'expérience lors d'une grande réunion organisée à l'Hôtel Serena de Gisenyi, au bord du lac Kivu. Sévèrement mis en cause pour ses performances, le diplomate avait décidé de quitter la salle. Sommé de revenir dans le hall de l'hôtel, il s'y est fait gifler devant de nombreux témoins par le président Kagame. Voilà une carrière interrompue brusquement et la confirmation d'une tendance, celle des gifles assénées aux responsables jugés fautifs par le maître du Rwanda.

Est-il tolérable qu'un président se comporte de la sorte ? L'avenir, c'est-à-dire la jeunesse rwandaise, le dira. A-t-on pris la mesure de la menace que représentent, pour les chefs d'Etat naviguant dans les eaux du despotisme, les avancées de leur peuple ? La misère n'est pas le seul moteur de la contestation. Au contraire, la prospérité naissante semble

<sup>52</sup> Article paru dans l'édition du 5 mai 2011 du Monde Afrique. [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2011/05/05/triste-printemps-rwandais\\_1517424\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2011/05/05/triste-printemps-rwandais_1517424_3212.html)

<sup>53</sup> Une saison de machettes, Editions du Seuil.

renâcler encore plus fort devant les dirigeants qui se figurent régner sur des salles de classe comme autrefois les maîtres d'école, à coups de règle sur les doigts et en interdisant à leurs sujets de bavarder.

Cette leçon a été enseignée d'abord en Tunisie, au mois de janvier. On connaît son succès fulgurant en quatre petits mois qui ont fait le printemps arabe, plus prometteur que le printemps rwandais. Espérons avec les rescapés du génocide rwandais que de mois en d'avril en mois d'avril, leur peine peu à peu se polisse et s'adoucisce. Pour cela, il faudra aussi que peu à peu toutes les vérités des morts soient mises au jour, y compris celles des Hutu massacrés à leur tour, au Rwanda ou au Congo voisin. Cela est-il possible sous la férule d'un « HE » et de ses gifles ? Jusqu'à nouvel ordre, les Rwandais n'ont, de toute façon, pas le droit de poser la question.

Jean-Philippe Rémy

\*\*\*\*\*

## **Human Rights Watch tire un bilan mitigé des Gacaca**

Au moment où le gouvernement annonce l'arrêt des procès Gacaca à la fin de cette année, l'ONG Human Rights Watch (HRW) publie aujourd'hui un rapport de 160 pages sur ces tribunaux populaires. *L'expérience ambitieuse du Rwanda dans la justice transitionnelle laissera un héritage mitigé*, a déclaré Daniel Bekele, directeur de la division Afrique à HRW. *Les tribunaux ont aidé les Rwandais à mieux comprendre ce qui s'est passé en 1994, mais dans de nombreux cas de procès défectueux ont conduit à des erreurs judiciaires.*

L'ONG préconise d'ailleurs la mise en place d'unités spécialisées au sein du système judiciaire pour examiner les allégations d'erreurs judiciaires. Le rapport dénonce ainsi de nombreux procès inéquitables dus à des problèmes de corruption et des irrégularités de procédure. HRW réprovoque également le transfert de procès pour viols devant les gacaca, et d'exclure de ces tribunaux les crimes commis par les militaires du Front patriotique rwandais (FPR). Le rapport est basé sur l'observation par HRW de plus de 2000 jours de procès devant les juridictions gacaca, sur l'examen de plus de 350 affaires et sur des entretiens avec des centaines de participants de toutes les parties prenantes du processus gacaca, notamment des accusés, des rescapés du génocide, des témoins, d'autres membres de la communauté, des juges, ainsi

que des autorités locales et nationales.

Depuis 2005, un peu plus de 12000 tribunaux gacaca communautaires ont jugé environ 1,2 million d'affaires liées au génocide de 1994. HRW a constaté un large éventail de violations mettant en cause le caractère équitable des procès. Il s'agit notamment de restrictions permettant à l'accusé d'établir une défense efficace ; d'éventuelles erreurs judiciaires dues à l'utilisation de juges n'ayant en grande partie pas bénéficié de la formation nécessaire ; de fausses accusations, dont certaines basées sur la volonté du gouvernement rwandais de faire taire les critiques ; du détournement du système gacaca pour régler des comptes personnels ; d'intimidation de témoins à décharge par des juges ou par des autorités ; de corruption par des juges et des parties aux affaires.

*L'une des graves lacunes du processus gacaca a été son incapacité à assurer une justice égale pour toutes les victimes de crimes graves commis en 1994, a observé Daniel Bekele. En retirant les crimes commis par le FPR de leur compétence, le gouvernement a limité le potentiel des juridictions gacaca à favoriser la réconciliation à long terme au Rwanda.*

Jean-Bernard Gervais,  
sur [grandslacs.info](http://grandslacs.info), le 31 mai 2011

\*\*\*\*\*

## **Rwanda : un régime en trompe-l'oeil**

Les informations et les analyses sur la situation au Rwanda sont contradictoires. D'aucuns louent les progrès de ce pays en termes d'infrastructures, de développement économique, de sécurité sociale et même de politique de réconciliation. D'autres dénoncent l'abandon des zones rurales, la corruption, l'absence de libertés et le climat de répression, ainsi que le fossé grandissant entre riches et pauvres. Que le Rwanda ait progressé est une évidence. S'il ne l'avait pas fait depuis 18 ans que le FPR est au pouvoir, cela serait totalement anormal. Mais que ce développement s'accompagne d'effets pervers importants est malheureusement tout aussi indéniable. Dans l'article qui suit, nous allons voir comment la juxtaposition de politiques sociales, agricoles, commerciales et autres, qui individuellement sont pleinement justifiées par les autorités, conduit lentement et inexorablement à la paupérisation et à la marginalisation de la grande masse de la population rwandaise, celle qui vit dans les campagnes

ou ne gravite pas autour des sphères du régime aux commandes. Or, ces politiques sont pour la plupart financées et appuyées plus ou moins directement par la coopération internationale, bilatérale ou multilatérale. Il est donc essentiel que les bailleurs de fonds saisissent l'importance des effets pervers des politiques menées avant que, poussées à bout de misère, les populations ne meurent ou ne se révoltent violemment.

Dans le domaine agricole, le gouvernement rwandais a lancé un vaste programme de redéploiement des cultures. L'objectif présenté étant de promouvoir les cultures les plus adaptées aux différentes régions, de manière à augmenter la production agricole dans un monde à 90 % constitué de petites entreprises familiales. Malheureusement, l'exiguïté des parcelles familiales est telle que pour obtempérer aux injonctions officielles, les paysans ont été obligés de sacrifier leurs cultures vivrières et de s'orienter au profit de monocultures, identiques dans chacun des grandes régions agricoles. Par ailleurs, les autorités ont, dans cette même optique de productivisme et de monoculture, réquisitionné les marais, qui sont les zones les plus fertiles et traditionnellement dévolues aux cultures vivrières et maraîchères. Les paysans ont donc été chassés de ces terrains les plus fertiles et repoussés sur les flancs érodés des collines. Le phénomène a été encore amplifié par les projets de cultures en vue de produire du biocarburant. Le gouvernement rwandais cherchant à surfer sur la « vague verte », s'est lancé tête baissée dans ce type de cultures, alors même que les instances internationales dénonçaient leurs effets pervers sur l'alimentation des petits paysans.

Défendant son souci de rationaliser le commerce, le gouvernement rwandais a entrepris de revoir les conditions d'accès au commerce des produits agricoles. Ce faisant, il a limité l'accès au commerce de gros des productions agricoles à quelques très gros commerçants, créant de ce fait un déséquilibre de type monopolistique largement défavorable aux petits producteurs qui non seulement n'ont plus aucune maîtrise sur la fixation du prix, mais ne parviennent plus à acheter les productions d'autres régions afin d'équilibrer le régime alimentaire familial. Ce phénomène est encore accru par des directives draconiennes limitant l'accès aux marchés. Non seulement, il n'y a pratiquement plus de production vivrière et maraîchère familiale, mais l'accès de ces marchés est limité par l'exigence de taxes prohibitives perçues à leur entrée, soit avant la vente, à ceux qui voudraient écouler le petit peu de surplus de leur production.

Comme tous les pays à forte pression démographique, le Rwanda est de très longue date confronté à un problème de raréfaction du bois de chauffage. Le bois est non seulement le combustible quasi exclusif pour la population rurale, mais les arbres sont aussi les seuls moyens efficaces de lutte contre l'érosion massive des sols pentus des collines rwandaises. Il importe donc de protéger la forêt et de promouvoir le reboisement. Les autorités rwandaises ont donc logiquement pris des mesures de protection de la forêt, malheureusement leur mise en place est beaucoup plus coercitive qu'incitative et produit des effets désastreux. Il est aujourd'hui extrêmement difficile pour un paysan d'obtenir l'autorisation de couper un arbre de son propre reboisement, même s'il replante par ailleurs. Il n'est même pas autorisé à ramasser du bois mort. La principale conséquence en est que les paysans en sont réduits à ne plus cuire leurs aliments que tous les deux ou trois jours, et surtout à éviter les aliments qui nécessitent les plus longs temps de cuisson, comme les haricots ou les pois. Or ces aliments, sont les seuls sources protéinées pour ces familles où la viande est absente du régime alimentaire pour des raisons économiques.

Si l'on juxtapose les effets pour les petits agriculteurs, des monocultures forcées, de la quasi disparition des cultures vivrières, de la perte de contrôle sur les prix de vente des productions, de la limitation d'accès aux marchés et du manque de bois de chauffage, on obtient des conséquences désastreuses non seulement sur le pouvoir d'achat des populations rurales, mais sur leur niveau même de santé en raison de l'apparition de graves déséquilibres alimentaires. On voit réapparaître au Rwanda, des cas de Kwashiorkor (déficit protéiné) chez des adultes, maladie auparavant rencontrée chez de jeunes enfants au moment du sevrage.

Les autorités rwandaises mettent en avant leur système d'assurance soins de santé universelle qui garantirait selon elles, l'accès aux services de santé à l'ensemble de la population contre une cotisation « modique ». La première remarque concerne le caractère réellement « modique » de ladite cotisation. Une large part de la population ne possède pas la somme nécessaire pour la payer et cette population est justement celle qui, parce qu'elle est la plus pauvre, et celle qui a le plus besoin des soins de santé primaire. On constate ainsi une large désaffectation des structures de santé, qui se vident de leurs patients incapables de payer. Les gens restent eux et succombent à des maladies parfaitement curables ou aisément évitables, faute de

cette « modique » cotisation. La deuxième remarque concerne la couverture octroyée par cette carte de mutuelle. Si elle semble effectivement permettre l'accès au centre de santé le plus proche, elle ne donne droit à aucune intervention en cas de transfert vers un hôpital, c'est-à-dire en cas de pathologie plus lourde ou d'intervention chirurgicale et donc de frais bien plus importants. En milieu urbain, l'hôpital est souvent le centre de référence et la couverture est donc assurée.

S'agissant toujours de la couverture de cette assurance sociale, il est aberrant que le bénéficiaire soit circonscrit à la région d'origine du souscripteur. Ainsi, un habitant de Kibuye à l'ouest du pays qui est victime d'un accident de roulage à Kigali doit se débrouiller pour retourner à Kibuye, afin de bénéficier d'une quelconque couverture !

Les autorités rwandaises ont entrepris un vaste programme d'embellissement et de propreté des lieux publics. On ne peut que se louer de la disparition des immondices qui jonchaient les rues de Kigali. Mais cette course à l'apparence s'est largement faite au détriment des populations les plus faibles. Expropriés pour une bouchée de pain, des quartiers populaires qui jouxtaient des quartiers aisés comme à Kiyovu, Remera, Kacyiru ou ailleurs, les habitants ne parviennent pas à se reloger et sont chassés loin des centres et de leurs lieux de travail. Chassés des villes tous ceux qui ne peuvent s'offrir de chaussures fermées, les tongs ne sont même plus tolérées. Chassés des routes asphaltées ceux qui assurent le transport de marchandises ou de personnes sur leur vélo, ils perdent ainsi leur gagne-pain. Dans les campagnes aussi, des mesures dites de « salubrité » ont jeté hors de chez eux en pleine saison des pluies, 400 000 personnes dont les maisons aux toits de chaume devaient disparaître du paysage. Ces maisons rondes traditionnelles, parfaitement adaptées au climat rwandais, appartenaient le plus souvent aux plus pauvres qui ne pouvaient s'acheter les tuiles ou les tôles exigées. Les autorités n'hésitent pas à détruire ces maisons en chaume sans solution alternative de relogement des victimes. Un prêtre catholique de Kibungo qui a osé dénoncer, au cours d'une homélie, ces pratiques et encouragé ses ouailles à ne pas participer aux travaux communautaires destinés à détruire ces maisons a été condamné mis aux arrêts.

À ces mesures s'ajoutent un nombre incalculable de taxes et de redevances en tous genres, souvent minimes mais cumulatives et qui, si elles ne sont pas honorées, conduisent les personnes en défaut de paiement en pri-

son ou les privent de tout accès aux services publics et documents administratifs indispensables dans un pays aussi quadrillé et organisé que le Rwanda. Car le gouvernement, s'il assure une communication intense à destination de l'étranger, semble ne connaître que la coercition comme moyen de garantie de l'application des mesures qu'il prend à l'intérieur du pays. Il peut compter sur la pléthorique police politique, les « Local Defence Forces » qui quadrillent le pays.

De nombreux projets de développement des zones rurales sont soutenus par des fonds internationaux et notamment européens. Malheureusement, leur attribution à des groupes de populations agricoles relativement aisées mais très peu nombreuses empêche tout effet redistributif de l'amélioration économique qu'ils pourraient engendrer. C'est ce qu'a démontré la chercheuse anversoise An Ansoms<sup>54</sup>. Il faudrait pour que l'aide aux agriculteurs ait un effet redistributif et tire vers le haut la plus grande part de la population, que cette aide parvienne vers le plus grand groupe de ces paysans, ceux qui sont à la limite de la survie et pourraient améliorer de façon substantielle leurs revenus avec un léger coup de pouce, tirant derrière eux les plus pauvres auxquels ils pourraient offrir du travail et des revenus. L'affectation actuelle de l'aide aux milieux ruraux les plus aisés crée une inégalité croissante entre riches et pauvres et renforce l'exclusion de la grande masse de la population hors du système économique rwandais.

Le regroupement de la population en IMIDUGUDU (villages) est une autre catastrophe. Si la rareté des terres arables au Rwanda est un véritable problème, regrouper des populations contre leurs grés, sans moyens d'accompagnement crée des blocages qui empêchent d'atteindre les objectifs escomptés. Relocalisé loin de ses champs, le paysan doit parcourir des distances pour aller cultiver ses champs. Sans parler du problème adjacent de disparition de compost traditionnel (engrais organique) que chaque paysan avait l'habitude de faire derrière son enclos et qui palliait au manque d'engrais chimique coûteux. Il est impossible de faire le compostage traditionnel dans un UMUDUGUDU.

Par ailleurs, les paysans se plaignent que la villagisation ait un agenda caché, celui de quadriller la population, car chaque UMUDUGUDU a une unité de Local Defence Force qui

<sup>54</sup> An ANSOMS : "Resurrection after Civil War and Genocide: Growth, Poverty and Inequality in Post-Conflict Rwanda", *European Journal of Development Research*, 17:3, pp.495-508, 2005.

est une véritable police secrète qui contrôle tout.

C'est le même constat qui prévaut dans l'analyse des mouvements associatifs et coopératifs ainsi que dans l'octroi de crédits et de microcrédits. Les conditions légales édictées par les autorités rwandaises sont telles que d'une part, la création d'associations sans but lucratif est découragée au profit de groupements coopératifs à vocation économique. C'est d'autant plus vrai pour les associations à vocations culturelles ou sociales dont les autorités craignent qu'elles évoluent vers des groupes de pression à revendications politiques. Ne sont encouragées que les coopératives à vocation économique, les groupements de production, qui resteront malgré tout sous la surveillance étroite des autorités et soumises à une pléthore d'obligations légales et administratives. Ceci évince les paysans les plus pauvres de toute possibilité de création de groupement, en raison de l'importance et de la technicité des obligations préalables indispensables.

A titre d'exemple, les associations paysannes qui étaient actives dans les plantations rizicoles de Bugarama à l'ouest du pays, ont disparu du paysage, au profit d'oligarques proches du pouvoir. De même, la torréfaction du café et la commercialisation des pommes de terre sont dorénavant monopolisées par des hommes d'affaires qui jouent le jeu du pouvoir.

Sous prétexte de rationalisation de l'administration territoriale, les Rwandais ont vu leur paysage socio-administratif subir une mutation importante ces dix dernières années. Les communes devenues districts ont été totalement redessinées. De nombreuses structures ont perdu leur référence territoriale d'activité et leur homogénéité voire leur capacité de fonctionnement. Mais surtout, l'élargissement des collectivités territoriales a un effet désastreux sur l'accès des administrations pour la population. Alors qu'il était auparavant possible à tout un chacun d'accéder en une journée aller-retour, aux bâtiments administratifs pour une démarche ou la participation à une réunion, c'est devenu impossible pour la plupart aujourd'hui. Ainsi, non seulement les contacts entre les autorités et la population ne se font plus que dans le cadre de contrôles et de perception, mais, ces autorités ne peuvent matériellement plus connaître leurs administrés qui ne sont plus que des foules anonymes et de surcroît la distance kilométrique entre populations et autorités est devenue infranchissable pour des piétons.

Le Rwanda se vante de la multiplication de

ses établissements d'enseignement, en particulier, supérieur. Aujourd'hui, nombre de fonctions même subalternes sont réservées aux seuls détenteurs de diplômes universitaires (quelle que soit leur valeur réelle). Même un Bourgmestre (Maire) de district ou un conseiller de secteur doit posséder un master. Ceci pose avant tout la question de la nature même de la fonction. Sont-ils des fonctionnaires, auquel cas on peut envisager des conditions d'accès à la fonction, ou bien sont-ils des mandataires et alors se pose la question du caractère démocratique de l'élection de candidats si bien sélectionnés ?

Mais la nécessité actuelle de posséder un diplôme supérieur est un luxe souvent inaccessible aux plus pauvres. Et les autorités rwandaises qui ont, il y a quelques mois, supprimé 17000 des 22000 bourses d'état, ont privé des milliers de jeunes issus de milieux pauvres et ruraux de tout espoir d'emploi. Tout en épargnant les boursiers du FARG, un fonds destiné à financer les études des rescapés du génocide, mais qui a pris un caractère sectaire. Il est ainsi incompréhensible que ce fonds ne puisse pas venir en aide aux orphelins quel que soit leur ethnie.

Par ailleurs, il est à déplorer qu'aucun effort conséquent ne soit réalisé pour promouvoir et permettre l'accès à l'enseignement technique et professionnel dans ce pays qui manque cruellement de techniciens.

L'article qui s'achève ici ne donne malheureusement qu'un aperçu des effets pervers de la juxtaposition des politiques mises en œuvre par les autorités rwandaises. La liste est loin d'être close et s'allonge malheureusement trop rapidement. Il est essentiel que les bailleurs de fonds soient conscients que les fonds qu'ils octroient en toute bonne foi, peuvent devenir partie du problème plutôt que de contribuer à la solution et à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables, lorsque ces fonds soutiennent des politiques qui génèrent tant d'effets pervers, de marginalisation des populations, d'accroissement des inégalités entre riches et pauvres, entre citadins et urbains.

Reste à déterminer si cette marginalisation et cette paupérisation sont les résultats de choix délibérés des autorités rwandaises ou bien d'erreurs et d'un manque de réflexion en profondeur. Quoi qu'il en soit, il nous semble urgent de tirer la sonnette d'alarme. Car, la paupérisation et la marginalisation de la majorité de la population rwandaise qui est paysanne et vit avec largement moins de 1 dollar par jour, ne peut conduire qu'à des résultats désastreux ; au mieux à la lente agonie d'un

peuple rendu amorphe par la peur, au pire à de nouvelles flambées de violences de cette population désespérée qui pourrait exploser à la moindre étincelle ou sous l'influence de quelque agitateur. Il faut également garder à l'esprit cette parole du Général Paul Kagame, prononcée il y a plus d'une dizaine d'années en parlant du Rwanda : **Je viderai le tonneau à la petite cuiller s'il le faut.** L'immense majorité des Rwandais a perçu dans cette petite phrase, le dessein du général Kagame d'éliminer du Rwanda tous ceux qui n'épouseraient pas ses visées politiques ou qui différaient de lui, par leur origine ethnique ou leur niveau économique, afin de créer au sein de la population du Rwanda une nouvelle forme « d'équilibre » qui lui serait plus favorable.

Bénédicte van Cutsem  
(décembre 2011)

\*\*\*\*\*

## **Rwanda : La société rwandaise n'est pas « pluraliste » selon le rapporteur des Nations Unies**

**A l'issue d'une visite d'une semaine qu'il vient d'effectuer au Rwanda, le rapporteur spécial de l'ONU sur le droit de réunion pacifique et d'association, Maïna Kiai, n'a pas caché ses inquiétudes sur l'état de la démocratie au Rwanda, notamment en ce qui concerne les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association. C'est au cours d'une conférence de presse qu'il a tenue ce 27 janvier (2014) à Kigali, qu'il a dressé un état des lieux.**

### **Liberté de réunion pacifique et d'association**

*Le rapporteur de l'ONU s'est étonné qu'une autorisation préalable soit requise pour tenir des manifestations, réunions et assemblées en plein air, ou dans un espace public, alors que la Constitution garantit la liberté de réunion pacifique. Les autorités justifient cette autorisation préalable dans l'intérêt de la sécurité publique et la tranquillité. Maïna Kiai a ainsi fait savoir que cette autorisation préalable, ouvre la voie à des décisions arbitraires. Ainsi, j'ai été informé que, dans la pratique, les réunions pacifiques encouragées par les autorités, comme les commémorations et*

*des marches organisées par Ibuka<sup>55</sup>, sont les seules qui reçoivent l'aval pour se tenir. Les manifestations pacifiques de protestation et de critique envers les politiques gouvernementales ne se tiennent jamais, faute d'autorisation a-t-il souligné en donnant des exemples récents. Notamment, l'arrestation des étudiants qui présentaient une pétition au Premier ministre pour protester contre la réduction des bourses d'études, ces derniers ayant tous été arrêtés pour manifestation illégale. C'est aussi le cas des membres d'un groupe religieux qui ont été arrêtés en organisant une manifestation pacifique pour présenter une pétition au président Paul Kagame.*

### **Liberté d'association : les organisations non gouvernementales**

Au sujet de la liberté d'association, le rapporteur de l'ONU a critiqué l'obligation imposée aux ONG et syndicats de présenter les procès-verbaux couvrant chaque minute de leurs réunions, y compris les signatures de tous ceux qui assistent à des assemblées générales, à l'autorité de régulation, le RGB (the Rwanda Governance Board). Dans ce cadre, il a rappelé aux autorités rwandaises que la Constitution garantit la liberté d'association. À cette obligation « administrative » qui apparaît fort comme une immixtion dans les affaires internes des associations par le gouvernement, voire une mise sous surveillance des associations, s'ajoute un casse-tête lié aux procédures administratives très lourdes et coûteuses. *Le contraste entre le processus d'inscription pour les ONG, acteurs non étatiques et celui des entreprises, acteurs non étatiques dans le secteur privé est frappant. L'environnement des affaires au Rwanda est remarquable par la facilité avec laquelle les entreprises peuvent être enregistrées et fonctionner. Une approche similaire dans le secteur de la société civile est tout autre, a fait remarquer le diplomate Onusien.*

Ce dernier a de ce fait souligné que cette immixtion de la RGB (autorité de régulation) dans les affaires internes des ONG a permis aux hommes proches du gouvernement de prendre le contrôle de certaines ONG, notamment la Ligue rwandaise pour la promotion et la défense des droits de l'homme (LIPRODHOR) et le Collectif rwandais des ligues et des associations pour la défense des droits de l'homme (CLADHO).

<sup>55</sup> « Ibuka Mémoire et Justice » est une ONG implantée dans de nombreux pays. Elle œuvre pour la mémoire du génocide de 1994 et l'intérêt moral et matériel des rescapés.

## **Liberté d'association des partis politiques**

En ce qui concerne les partis politiques, le diplomate onusien s'est montré encore plus critique envers le régime de Kigali. C'est ainsi qu'il a dénoncé la confiscation de l'espace politique au nom du « consensus national », avec pour conséquence l'impossibilité d'exprimer ses désaccords. *Le gouvernement du Rwanda favorise « la politique de consensus » et décourage la critique et la contestation publique. Je crains qu'il n'y ait pas de véritable société pluraliste*, a-t-il souligné avant de rappeler que les leaders politiques qui ont tenté de briser cette censure l'ont payé cher. *Il apparaît en effet que chaque leader politique dissident qui rejette cette approche consensuelle se trouve traîné devant la justice, avec souvent comme accusations : négation du génocide, divisionnisme, sectarisme et des liens avec les groupes armés. Quant à ceux qui quittent le FPR, ils sont accusés de « corruption ».* Cela envoie un message effrayant et inacceptable, consistant à faire savoir qu'un désaccord public (même pacifique) avec le gouvernement équivaut à un crime, a déclaré Maïna Kiai.

Le diplomate onusien est revenu sur certains cas de leaders politiques d'opposition qui crouissent en prison, notamment Mme Victoire Ingabire, M. Sylvain Sibomana et M. Anselme Mutuyimana des FDU Inkingi, ainsi que de M. Bernard Ntaganda leader du PS Imberakuri<sup>56</sup>.

*L'histoire nous a appris que, ne pas permettre la dissidence pacifique et taxer de criminel tout politicien qui résiste à l'approche de consensus, pousse à la lutte par d'autres moyens de contestation qui ne sont pas utiles au Rwanda ou à ses habitants*, a prévenu le rapporteur des Nations Unies à l'issue de sa mission. Celle-ci a débuté le 20 janvier et s'est achevée le 27 janvier. Au cours de son séjour, il a rencontré plusieurs hauts fonctionnaires rwandais ainsi que des représentants de la société civile.

Jean Mitari  
dans Jambonews.net (30 janvier 2014)

<sup>56</sup> N.D.L.R. : ajoutons aussi M. Déo Mushayidi, président du PDP Imanzi, condamné à la perpétuité.



## **RENCONTRES POUR LA PAIX**

Siège :  
**Rue d'Incourt, 3 – 1370 Dongelberg**

rencontres.paix@yahoo.fr

Sans aucun subside, « Rencontres pour la Paix » fonctionne grâce au travail de militants bénévoles. Vous pouvez les soutenir en versant votre contribution sur le compte 191-3549082-12 des Éditions Rencontres ASBL à 1315 Incourt avec la mention « Rencontres pour la Paix ».